



Rapport annuel

2008-2009



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec



TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Structure organisationnelle de l'Ordre 2008-2009	4
Rapport du Président	6
Rapport du Conseil d'administration (CA) et du Comité exécutif (CE)	8
Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles	14
Rapport sur l'inspection professionnelle et la formation continue	20
Rapport du Bureau du syndic	26
Rapport du directeur des communications et de la foresterie	29
Rapports d'activités des comités statutaires	35
Comité d'inspection professionnelle	35
Conseil de discipline	38
Comité de révision des plaintes	40
Comité d'admission	40
Comité de la formation des ingénieurs forestiers	42
Rapports d'activités des autres comités	43
Comité de coordination du Manuel de foresterie 2009	43
Comité des distinctions	44
Comité sur la formation continue	45
Comité des communications	46
Comité Jeunesse	47
Comité organisateur du congrès	48
Comité organisateur du tournoi de golf 2008	49
Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	49
Renseignements généraux	50
Rapports d'activités des sections régionales	55
Rapport des vérificateurs	62
États financiers	63

Lettres de présentation

Le 31 mars 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Me Kathleen Weil

Le 31 mars 2009

Me Kathleen Weil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,



Denis Villeneuve, ing.f.

Le 31 mars 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,



Denis Villeneuve, ing.f.

Structure organisationnelle de l'Ordre 2008-2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009

Les ingénieurs forestiers élus

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	ENTRÉE EN FONCTION	SECTION RÉGIONALE
Pierre Labrecque Président	Nommé par le Conseil d'administration	17 mai au 6 décembre 2007	Poste de président
Pierre Labrecque Président-directeur général		6 décembre 2007	élu au suffrage universel des membres
Pierre Labrecque Président		9 mars 2009	
Daniel Bélanger	Élu	2 mai 2008	Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Daniel Fillion	Nommé	27 avril 2006	Saguenay-Lac Saint-Jean – Nord-du-Québec
Jacques Bégin	Élu	2 mai 2008	Québec
Brigitte Bigué	Élue	27 avril 2007	Québec
Julie Langlois	Nommée	1 ^{er} mai 2008	Québec
Chantal Malenfant	Élue	27 avril 2006	Québec
Denis Villeneuve	Élu	27 avril 2007	Québec
Michel Boisvert	Nommé	27 avril 2007	Mauricie – Centre-du-Québec
Luc Dumouchel	Élu	2 mai 2008	Estrie – Montérégie
Benoît Des Croisselles	Nommé	27 mars 2007	Montréal – Lanaudière
Louis-Philippe Hurtubise	Élu	2 mai 2008	Outaouais – Laurentides
Bernard Sénécal	Élu	2 mai 2008	Abitibi – Témiscamingue
Lisette Roberge	Nommée	22 février 2008	Côte-Nord

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

NOM	ENTRÉE EN FONCTION
Ghislain Cliche	27 avril 2006
Gérald Lemieux	6 mai 2005
Pascal Roberge	2 mai 2008

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2008-2009

Pierre Labrecque, ing.f.	Président
Denis Villeneuve, ing.f.	Vice-président
Brigitte Bigué, ing.f.	Trésorière
Daniel Fillion, ing.f.	Administrateur
Gérald Lemieux	Administrateur nommé par l'OPQ

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Pierre Labrecque, ing.f.	Président-directeur général (jusqu'au 9 mars 2009)
Marielle Coulombe, ing.f.	Directrice générale (à compter du 9 mars 2009)
Suzanne Bareil, ing.f.	Secrétaire et directrice des affaires professionnelles
Jacques Moisan, ing.f.	Inspecteur et responsable de la formation continue (jusqu'au 31 octobre 2008)
François-Hugues Bernier, ing.f.	Directeur des communications et de la foresterie
Ariane Imreh	Avocate
Lina Potvin	Agente au Bureau du syndic
Nathalie Godbout	Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité
Andrée Lachance	Adjointe aux affaires professionnelles (jusqu'au 19 septembre 2008)
Sylvie Vallée	Secrétaire administrative à l'admission et aux services aux membres Adjointe aux affaires professionnelles (à compter du 19 septembre 2008)

LE BUREAU DU SYNDIC

Yves Barrette, ing.f.	Syndic
Robert Girard, ing.f.	Syndic adjoint

RAPPORT DU PRÉSIDENT



Chères consoeurs, chers confrères,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2008-2009 de l'Ordre. Vous trouverez dans les rapports des professionnels permanents de l'Ordre, l'essentiel des actions qui ont été posées et des projets qui ont été conduits en cours d'année.

L'année 2008-2009 a été marquée par plusieurs changements au siège social de l'Ordre. La séparation des postes de président et de directeur général fut un élément marquant dans la gouvernance de l'Ordre. Suite à une tournée de consultation des membres en région par le président-directeur général de l'époque, M. Pierre Labrecque, ing.f., les membres du Conseil d'administration ont pris la décision d'aller de l'avant avec le projet. De manière générale, les commentaires reçus lors des consultations furent très positifs face à ce changement, malgré la hausse de cotisation qui y était associée. L'arrivée d'un nouveau président, d'une nouvelle directrice générale, en la personne de Mme Marielle Coulombe, ing.f., et de nouveaux membres au Conseil d'administration et dans l'équipe du siège social ne pourra que favoriser l'émergence d'idées novatrices.

Au cours de la dernière année, l'équipe de la permanence, dirigée par M. Labrecque et appuyée par plusieurs membres, a poursuivi les démarches visant à définir les modifications à apporter au régime forestier pour assurer les conditions optimales de pratique aux ingénieurs forestiers. Fort des constats posés et des améliorations proposées par les différents groupes ayant participé à la réflexion, l'Ordre a pu préparer et présenter des recommandations sur le document de travail, *L'occupation du ter-*

ritoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts, à la Commission sur l'économie et le travail à l'automne 2008.

Pour les autres éléments du nouveau régime, l'Ordre devra, en tant que mandataire de la protection du public, s'assurer que les Québécois puissent avoir confiance dans la façon dont la forêt publique québécoise est gérée.



Je tiens à rappeler ici que l'Ordre compte des membres dans toutes les sphères de la foresterie québécoise. Son mandat de protection du public lui commande indépendance et impartialité. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas être proactif. Il doit également inciter ses membres et les autres intervenants à rechercher les consensus les plus larges possibles tout en respectant les compétences des autres acteurs du milieu forestier.

Un autre point qui me tient à cœur est la perception qu'a le public de notre profession et de notre pratique professionnelle. Il n'est pas facile et même parfois impossible de modifier ce que les gens pensent de notre profession mais j'ai espoir que les choses puissent changer. À cet égard, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec mandatait, par résolution, le Conseil d'administration de l'Ordre de proposer aux membres une stratégie globale de communication interactive, associée au budget nécessaire à sa mise en œuvre, comprenant différents volets s'adressant au grand public, aux membres, aux institutions d'enseignement ainsi qu'aux médias régionaux et nationaux.

Un autre point qui me tient à cœur est la perception qu'a le public de notre profession et de notre pratique professionnelle. Il n'est pas facile et même parfois impossible de modifier ce que les gens pensent de notre profession mais j'ai espoir que les choses puissent changer.

Les réalisations en cours d'année ont été nombreuses. Mentionnons, entre autres, la mise en ligne du tout nouveau site Internet de l'Ordre, intégrant le renouvellement et le paiement de la cotisation en ligne, le lancement du nouveau Manuel de foresterie, l'adoption d'une nouvelle politique de formation continue pour les membres de l'Ordre, la mission en France pour la signature d'une entente d'Arrangement de reconnaissance mutuelle avec l'autorité compétente française, le Congrès 2008 portant sur les communications, la tenue du colloque conjoint avec l'Ordre des architectes du Québec sur le matériau bois, etc.

En ce début de mandat, je tiens d'abord à remercier le président-directeur général sortant de l'Ordre, M. Pierre Labrecque, ing.f. M. Labrecque a fait un travail magistral au cours des deux dernières années. Ses talents de communicateur ont permis à l'Ordre de demeurer cette instance crédible et incontournable au sein des partenaires majeurs du milieu forestier.

Je désire également remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation. En premier lieu, je tiens à souligner l'apport constant des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Grâce à leur intérêt et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. La nature de plus en plus complexe et la multiplicité des dossiers font que les défis continuent d'être constamment présents au sein de l'Ordre.

J'aimerais également souligner le support indispensable que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre. Sans leur constant dévouement, il serait impossible de remplir pleinement notre rôle comme ordre professionnel.

Je souhaite par ailleurs souligner le travail des syndics de l'Ordre, messieurs Yves Barrette, ing.f., et Robert Girard, ing.f., qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de demandes d'enquête.

Finalement, je veux remercier les permanents du siège social, Marielle, Suzanne, Éric, Ariane, François-Hugues, Nathalie, Sylvie, Lucie et Lina qui accomplissent leur travail avec un souci constant de qualité. Permettez-moi également de saluer Jacques Moisan, ing.f., et Andrée Lachance qui ont quitté l'Ordre en cours d'année après de nombreuses années au service de l'organisation.

Bonne lecture!

Denis Villeneuve, ing.f.
Président

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET DISCUSSIONS POUR L'ANNÉE 2008-2009

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil d'administration a tenu sept réunions régulières et trois réunions spéciales. Le Comité exécutif a tenu onze réunions régulières.

Le texte suivant présente les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration et le Comité exécutif au cours de l'année. Une liste des principales discussions tenues se trouve à la fin de ce rapport. Lorsqu'il est question de la création ou d'un changement relatif à un comité ou son mandat, il est suggéré de se référer au rapport de ce comité dans le présent rapport annuel.

Assemblée générale et congrès

- Le Conseil d'administration a résolu que l'assemblée générale 2009 des membres de l'Ordre se tiennne le jeudi 24 septembre 2009, de 15 h 30 à 17 h 30, à Rimouski.
- Le Conseil d'administration adopte annuellement le thème, le lieu et les dates de tenue du congrès de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration a résolu que le Congrès 2009 soit ouvert à tous sauf en ce qui concerne le dîner des jubilaires et le banquet du président.
- Le Conseil d'administration a résolu qu'une réflexion sur la fréquence et la formule du congrès de l'Ordre soit faite au Comité des communications et que ce dernier lui présente des recommandations.
- Le Conseil d'administration a résolu que le Comité des communications prépare une stratégie de communication comprenant des actions à venir et un budget pour répondre à la proposition 1 amendée de l'assemblée générale 2008 de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration a résolu que le Comité de formation continue soit mandaté pour réfléchir à la pertinence d'organiser un ou des cours en communication ou d'agir comme intermédiaire pour répondre à la proposition 2 amendée de l'assemblée générale 2008 de l'Ordre.

Priorités de l'Ordre

Le document « Suivi du Plan d'action 2006-2009 », identifiant le bilan des activités et les priorités de l'année 2008-2009, a été adopté.

Admission et tableau des membres

- Le Conseil d'administration et le Comité exécutif délivrent à tous les mois, le cas échéant, les permis d'exercice de la profession d'ingénieur forestier.
- Le Conseil d'administration et le Comité exécutif attribuent à tous les mois, le cas échéant, les statuts de retraité et de retraité en exercice aux membres ayant adressé une demande à cet effet.
- Le Comité exécutif analyse et approuve les recommandations du Comité d'admission quant aux dossiers d'admission ou de réinscription (voir le rapport du Comité d'admission).
- Le Conseil d'administration a résolu que l'Ordre ne prenne aucune action en lien avec la déclaration criminelle ou disciplinaire des membres faite lors de la demande d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre 2008-2009.

Réglementation

Aucune décision liée à des modifications réglementaires n'a été prise.

Inspection professionnelle

- Le Conseil d'administration adopte annuellement le programme d'inspection professionnelle.

Positions de l'Ordre

- Le Conseil d'administration a appuyé le projet de la Société d'histoire forestière du Québec intitulé « Québec, région pionnière de la foresterie scientifique : 100 ans d'enseignement et de recherche à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval », dans l'éventualité où le projet recevrait tout le financement nécessaire, en donnant l'accès aux archives localisées au siège social de l'Ordre et en demandant que la diffusion de l'information inhérente à ce projet soit faite auprès de nos membres.

Affaires professionnelles

- Le Conseil d'administration a adopté la Politique de formation continue, le Guide d'application de formation continue ainsi que le plan de communication sur la Politique de formation continue.
- Le Conseil d'administration a résolu que soit élaborée une Politique de formation continue non obligatoire comportant des objectifs, une cible à atteindre, des définitions et modalités et mettant l'accent sur la promotion de la formation continue selon une approche d'implication du membre dans son propre projet de maintien à jour de ses connaissances.
- Le Conseil d'administration a résolu d'inviter les membres, sur une base volontaire, à transmettre une déclaration de formation continue au moment de l'inscription annuelle au Tableau des membres et que cette déclaration de formation continue soit rendue obligatoire dans le futur, si le cadre législatif le permet.

Pratique illégale de la profession et usurpation du titre d'ingénieur forestier

Aucune résolution liée à ces sujets n'a été adoptée cette année.

Structure organisationnelle et ressources humaines

- Le Conseil d'administration a résolu que l'Ordre procède à la séparation du poste de président-directeur général pour que le prochain processus électoral porte sur l'élection d'un président à temps partiel rémunéré et qu'un poste de directeur général soit créé et comblé au 1^{er} avril 2009.
- Le Conseil d'administration a résolu que le président occupe ses fonctions à temps partiel à raison de 1 1/2 jour/semaine et reçoive une indemnité fixe de 20 000 \$/année.
- Le Conseil d'administration a embauché Mme Marielle Coulombe, ing.f., comme directrice générale et a résolu que le président-directeur général signe au nom de l'Ordre le contrat d'embauche préparé par le Comité exécutif.
- Le Conseil d'administration a engagé la présidente du Comité d'inspection professionnelle, Mme Yvette Jean, ing.f., pour poursuivre le travail amorcé, lié à l'amélioration du processus d'inspection professionnelle, rémunérée selon un taux horaire, à même le budget dégagé par la vacance au poste d'inspecteur et dans le cadre budgétaire actuel.
- Le Comité exécutif a nommé Mme Sylvie Vallée adjointe aux affaires professionnelles, en remplacement de Mme Andrée Lachance à compter de la date du départ de cette dernière, ainsi que secrétaire adjointe du Conseil de discipline.

Affaires administratives

- Le Conseil d'administration adopte annuellement le calendrier des réunions du Conseil d'administration de l'année en cours.
- Le Comité exécutif adopte tous les tarifs reliés aux services de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration a résolu que les membres soient automatiquement exclus de toute liste nominative puisque l'Ordre ne fournit jamais, à une tierce personne, pour d'autres fins que le répertoire des membres ou la transmission d'informations à caractère professionnel, excluant ainsi l'utilisation d'une telle liste pour des fins de prospection commerciale ou philanthropique, sous réserve des dispositions légales concernant le tableau des ordres.

- Le Conseil d'administration a adopté l'offre d'emploi et nommé les membres du comité de sélection pour l'embauche de l'inspecteur professionnel et responsable de la formation continue.
- Le Conseil d'administration a adopté la description de tâches du directeur général et nommé un comité de sélection pour son embauche.
- Le Conseil d'administration a retenu l'offre de services de la firme André Filion et associés inc. pour le processus d'embauche du directeur général de l'Ordre.
- Le Comité d'administration a résolu que le Comité exécutif forme un sous-comité, afin que soit mise en place une procédure d'évaluation annuelle de la personne qui occupe le poste de directeur général.
- Le Conseil d'administration a résolu que le Comité exécutif voit à la gestion financière d'un débat Internet des candidats à la présidence.
- Le Conseil d'administration a résolu que le Manuel de foresterie conserve ce titre uniquement.
- Le Conseil d'administration adopte annuellement la composition du Comité sur le tournoi de golf ainsi que les procédures de gestion du compte bancaire pour le Comité.
- Le Conseil d'administration a résolu que la personne qui occupe le poste de directeur général puisse procéder à toute dépense en deçà de 5 000 \$ sans l'autorisation du Comité exécutif, à l'intérieur des prévisions budgétaires adoptées par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration a résolu que la personne qui occupe le poste de directeur général approuve les comptes de dépenses et les feuilles de temps du personnel du siège social, les siens étant approuvés par la personne désignée comme trésorier.
- Le Conseil d'administration a résolu que la personne qui occupe le poste de directeur général soit autorisée à signer tous les documents administratifs pour l'Ordre pour la durée de son mandat.
- Le Comité exécutif a résolu que l'Ordre souscrive en 2008 à l'assurance combinée commerciale offerte par la compagnie La Personnelle.
- Le Comité exécutif adopte la structure organisationnelle.

Contributions de l'Ordre

- Le Conseil d'administration a résolu que la demande de commandite de 10 000 \$ de la CREO pour le projet FORESTIA soit acceptée et que le Comité exécutif en détermine les modalités budgétaires de financement.

Communications

- Le Conseil d'administration a résolu que l'Ordre aille de l'avant avec le projet des midis de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration a résolu que le Comité des communications coordonne l'organisation de ses activités ainsi que la préparation de la programmation et qu'il présente, en début d'année, la programmation pour l'année au Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration a résolu que le rapport des résultats sur le Sondage du Comité Jeunesse, août 2008, reçoive une adoption de principe et soit rendu accessible aux membres et que le Comité Jeunesse établisse une liste et une priorisation des recommandations du rapport.
- Le Conseil d'administration a résolu que la commandite de 10 000 \$ de l'Ordre pour le projet FORESTIA soit puisée dans l'actif pour les sections régionales.

Cotisation et affaires financières

- Le Conseil d'administration adopte la procédure relative au versement de la cotisation.
- Le Conseil d'administration a résolu que la cotisation 2009-2010 soit augmentée de 20 \$, passant de 440 \$ à 460 \$.
- Le Conseil d'administration autorise annuellement le président-directeur général, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration autorise annuellement que la signature informatisée soit utilisée sur les chèques émis par l'Ordre et que les signatures de la personne aux postes de président-directeur général et de trésorier y apparaissent.
- Le Conseil d'administration adopte annuellement le Rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.

- Le Conseil d'administration a recommandé à l'assemblée générale 2008 d'embaucher la firme Roy, Labrecque, Busque, comptables agréés, comme vérificateurs pour l'Ordre pour 2008-2009.

- Le Comité exécutif adopte tous les mois la liste des paiements et chèques émis et étudie de façon continue les états des revenus et dépenses.

- Le Conseil d'administration a résolu qu'un exemplaire du Manuel de foresterie 2009 soit remis gratuitement à tous les auteurs du Manuel de foresterie 2009, le coût étant imputé au budget du Manuel de foresterie 2009.

- Le Conseil d'administration a résolu que les frais associés à la tournée régionale concernant le poste de président-directeur général incluant les frais de déplacements et de séjour du président-directeur général, le matériel et la location de salles soient imputés au fonds pour les sections régionales.

- Le Conseil d'administration a résolu que le budget et le nombre d'inspections professionnelles soient rétablis au moins à celui de 2007-2008 dès 2009-2010.

- Le Conseil d'administration a résolu que 50 % des produits nets du Congrès 2008 soient versés à l'actif net pour les sections régionales et l'autre 50 % à l'actif non affecté.

- Le Comité exécutif a résolu que le découvert bancaire de 75,95 \$ soit déduit du montant de 1 600 \$ qui sera versé à la section régionale de l'Estrie – Montérégie, le 1er avril 2009.

- Le Conseil d'administration a résolu que le fournisseur de services transactionnels en ligne soit Desjardins.

- Le Conseil d'administration a résolu que l'Ordre assume les frais de mise en œuvre du plan de communication du Manuel de foresterie 2008, pour un montant maximum de 6 000 \$, puisé à même l'actif affecté pour les sections régionales et que les redevances perçues soient retournées dans l'actif affecté pour les sections régionales jusqu'à concurrence du même montant.

- Le Comité exécutif a engagé pour l'année 2008-2009 la firme Imarcom pour la mise à jour du site Internet et les services en ligne ainsi que la firme Adsum Technologies pour les services informatiques.

- Le Comité exécutif a résolu qu'un bilan des services des entreprises engagées en informatique soit fait après un an.

Radiations

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe 1, du *Code des professions*, le Conseil d'administration a radié huit personnes pour non-paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Conseil d'administration en 2008-2009.

Élections

- Le Conseil d'administration adopte annuellement l'échéancier des élections des administrateurs de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration a adopté l'avis d'élection 2009 pour la présidence de l'Ordre.
- Le Conseil d'administration procède annuellement à l'élection du Comité exécutif.

Comités de l'Ordre

- Le Conseil d'administration a résolu qu'un groupe de travail composé d'administrateurs soit formé pour préparer la position de l'Ordre sur le Livre blanc sur la révision du Régime forestier.

Nominations et délégation

- Le Conseil d'administration a nommé la secrétaire de l'Ordre comme déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Le Conseil d'administration a nommé Mme Paule Têtu, ing.f., comme administratrice pour la section régionale Québec, pour combler la vacance laissée par l'élection de M. Denis Villeneuve ing.f., comme président, pour la période résiduelle d'un an.
- Le Conseil d'administration a nommé M. Germain Paré, ing.f., représentant de l'Ordre au Bureau canadien d'agrément en foresterie en remplacement de M. René Doucet, ing.f.
- Le Conseil d'administration a résolu que le président-directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente relié à la subvention accordée par le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) géré par l'Office des professions du Québec.

- Le Conseil d'administration a adopté la composition du groupe de mission en France dans le cadre de l'accord de reconnaissance mutuelle entre les ingénieurs forestiers France/Québec et que la composition de ce groupe soit modifiée pour les autres missions selon les besoins et l'état d'avancement du dossier.

- Le Conseil d'administration a nommé M. François-Hugues Bernier, ing.f., représentant de l'Ordre aux travaux des groupes de travail du Comité des partenaires de la forêt privée.

- Le Conseil d'administration a résolu que la directrice générale de l'Ordre siège aux comités de programmes donnant ouverture au titre de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval et que la secrétaire agisse comme substitut.

Distinctions de l'Ordre

- Le Conseil d'administration étudie annuellement les recommandations du Comité des distinctions et désigne les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur(e) forestier(ère) de l'année et de la Distinction Henry-Gustave-Joly-de-Lotbinière (voir encadré dans rapport du directeur des communications et de la foresterie).

Discussions au Conseil d'administration et au Comité exécutif

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Conseil d'administration et au Comité exécutif au cours de l'exercice :

- La réorganisation de la direction générale à l'Ordre par la séparation du poste de président-directeur général en deux postes : un président à temps partiel rémunéré et un directeur général à temps plein
- Le Comité exécutif et le Conseil d'administration ont procédé à l'analyse de l'impact budgétaire des changements de personnel survenus à l'Ordre au cours de l'année ainsi que des changements à venir pour les postes de président et de directeur général
- La défense de l'Ordre concernant les constats d'infraction reçus à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*
- Le plan d'action et les priorités de l'Ordre
- Le rôle et le fonctionnement des sections régionales
- La relève en foresterie
- Le Bilan des actions du Forestier en chef à la suite du rapport d'audit de la pratique professionnelle
- Les nouveaux critères canadiens de certification des professionnels forestiers et critères d'agrément des programmes en foresterie au Canada
- La demande de modification du calcul de la contribution des ordres à la Fédération canadienne des professionnels forestiers et au Bureau canadien d'agrément en foresterie
- La gestion de l'agrile du frêne au Québec
- Le bilan des actions du Forestier en chef en lien avec la pratique professionnelle
- L'utilisation du titre « aménagiste forestier » par le MRNF
- Le colloque conjoint avec l'Ordre des architectes « Le matériau bois dans la construction verte : une synergie entre l'architecte et l'ingénieur forestier »
- La démarche conjointe de 7 ordres concernant l'Ordre des technologues
- Les services en ligne pour les membres : paiement de la cotisation et inscription au tableau
- Appui à la démarche de la SOPFIM aux efforts de préparation pour lutter contre la TBE
- L'entrée en vigueur de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives
- La poursuite en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*

NOMINATIONS EN COURS D'ANNÉE AUX COMITÉS DE L'ORDRE

Comité d'admission

- Yvette Jean, ing.f.

Comité sur la formation continue

- Jacques Larouche, ing.f.

Comité des communications

- Isabelle Reny, ing.f.

Comité des distinctions

- Julie Langlois, ing.f.

Comité Jeunesse

- Étienne Turgeon, ing.f.
- Pierre-Olivier Morency (étudiant au 2^e cycle à la FFG)

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil ing.f.
Secrétaire et directrice des affaires professionnelles

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE ET DIRECTRICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES



PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER

Les membres de l'Ordre ont fréquemment des questions concernant la pratique professionnelle de la profession d'ingénieur forestier.

Ces questions tirent leur origine de toutes sortes de situations professionnelles : visites d'inspection professionnelle, comités, activités de formation continue, discussions, etc. Aucune situation n'est mise de côté, puisque toutes ces questions touchent la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers qui est au cœur de notre quotidien.

Pour bien comprendre et proposer des pistes de solutions claires et applicables à l'exercice de la profession dans le respect constant de leur mandat de protection du public, les professionnels du siège social se consultent régulièrement et une piste de solution est

dégagée. Ces discussions avec les membres nous permettent de détecter les problèmes reliés à l'exercice de la profession et d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Les sujets touchant l'ensemble des membres font l'objet d'un article sur la pratique professionnelle dans *L'Aubelle* ou d'une fiche professionnelle, *Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles*, et l'avis est transmis à tous les ingénieurs forestiers comme ligne guide de pratique professionnelle.



FORMATION AUX MEMBRES : LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS

L'activité de formation « La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers », dispensée par l'Ordre, est offerte aux ingénieurs forestiers. Cette activité suscite de nombreux échanges entre les membres présents sur des situations tirées de leur pratique professionnelle. Les discussions portent notamment sur le devoir de supervision des ingénieurs forestiers, la responsabilité professionnelle, les conflits d'intérêts et les interactions entre ingénieurs forestiers.

Chaque année, la formation est offerte régulièrement aux étudiants finissants de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval en préparation aux deux

séances d'Examen professionnel tenues par l'Ordre. Elle a également été offerte (aux deux ans) aux étudiants de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton.

Ce cours traite des principes professionnels et légaux qui sous-tendent les actions de l'Ordre et la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Il vise à ce que les ingénieurs forestiers comprennent mieux les limites ainsi que les devoirs et obligations liés à leur responsabilité professionnelle. On y aborde notamment la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* et le *Guide de pratique professionnelle*.

SECTION ÉTUDIANTE DE L'ORDRE

La *Section étudiante* permet d'accentuer la présence de l'Ordre auprès des étudiants en génie forestier de l'Université Laval pour créer de meilleurs liens.

Les étudiants s'inscrivent lors du dépôt des documents du stage de formation professionnelle. Ils bénéficient alors des services offerts aux membres de l'Ordre. Ils reçoivent les courriels et le courrier destinés aux ingénieurs forestiers notamment le bulletin électro-

que *De fil en aiguille*, la revue *L'Aubelle* et les offres d'emploi. D'autres services offerts aux ingénieurs forestiers leur seront offerts sous peu.

Cela permet à l'étudiant d'être au fait de l'actualité forestière, des débats et enjeux de l'heure du domaine forestier ainsi que de la profession d'ingénieur forestier.

LANCEMENT DU MANUEL DE FORESTERIE, ÉDITION 2009

La nouvelle édition du Manuel a été lancée en avril 2009 après que le Comité, le coordonnateur du Manuel, les directeurs de chapitre, les auteurs et les réviseurs aient déployé beaucoup d'énergie afin de finaliser cette importante publication. Pour plus d'information, veuillez vous référer au rapport du Comité de coordination du Manuel de foresterie.





RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Projet de Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OIFQ

Un nouveau projet de Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OIFQ est à l'étude au Comité d'admission afin d'intégrer au règlement actuel des notions d'équivalence de formation. Pour plus d'information, veuillez vous référer au rapport du Comité d'admission dans le présent rapport.

Code de déontologie des ingénieurs forestiers : modifications en cours

Des modifications sont toujours en cours au *Code de déontologie* pour donner suite à l'adoption du projet de loi 180 (sanctionné le 20 décembre 2001), la *Loi modifiant diverses dispositions législatives*, eu égard à la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes. Ce projet de loi donne suite aux recommandations du coroner Bérubé à la suite du drame familial survenu à Baie-Comeau en 1996 ainsi qu'aux travaux et recommandations de divers intervenants sur le sujet.

CONSEIL DE DISCIPLINE : DÉCISIONS ET ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Rôle d'audiences et décisions disciplinaires sur le site Internet de l'Ordre

Les décisions du Conseil de discipline de l'Ordre et du Tribunal des professions ainsi que le rôle d'audiences sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre.

Le Conseil de discipline est institué en vertu du *Code des professions*, et ses décisions sont de nature publique depuis 1988, ainsi que le rôle d'audiences indiquant la nature des causes à venir, les dates et lieux de tenue des audiences.

Cadre à la pratique professionnelle

Les décisions disciplinaires contribuent à établir des bases de la pratique de la profession, lesquelles donnent des repères professionnels aux ingénieurs forestiers. Les décisions disciplinaires deviennent un cadre pour les membres et pour l'Ordre en permettant à tous une meilleure compréhension des obligations déontologiques favorisant ainsi l'intégration d'un processus qualité à la pratique de la profession d'ingénieur forestier.



NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES S'APPLIQUANT AUX ORDRES

L'Ordre est soumis à un cadre législatif important et doit mettre en place les moyens nécessaires pour s'y conformer. De nouvelles dispositions s'appliquent et demandent à l'Ordre d'ajuster son fonctionnement.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives

L'Ordre est encore à étudier et mettre en place des modifications administratives et légales, à la suite de l'entrée en vigueur en 2008 de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* constituant une importante modernisation du *Code des professions*. Son objectif : rendre plus souples, efficaces et performants les mécanismes de protection du public.

Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (Projet de loi no 86), sanctionnée le 14 juin 2006

Une modification majeure du *Code des professions* fait en sorte que les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives* s'appliquent aux documents détenus par un ordre professionnel dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession, comme ceux détenus par un organisme public.

De plus, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q. c. P-39.1) s'applique aux renseignements personnels détenus par un ordre professionnel, autres que ceux détenus dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession, comme ceux détenus par une personne qui exploite une entreprise.

En vertu de la Loi, le président de l'Ordre est responsable de l'accès ou de la protection des renseignements personnels. L'Ordre a pris acte que le président de l'Ordre désigne comme personne responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels, la secrétaire de l'Ordre, Mme Suzanne Bareil, ing.f., et lui délègue ses fonctions au sens de l'article 108.5 du *Code des professions* (L.R.Q.c.C-26).

Le syndic de l'Ordre, M. Yves Barrette, ing.f., est la personne responsable de l'accès à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient de même que de ceux qu'il communique au sein de l'Ordre des ingénieurs forestiers pour le Bureau du syndic.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été soumise. Aucune audience du Conseil d'arbitrage des comptes n'a été tenue.



PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

Dossiers d'enquête

Dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	5
Dossiers fermés du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	1
Dossiers actifs au 31 mars 2009	11

Tableau résumé des actions de l'Ordre

Nature du dossier

Actions

Martelage effectué par un biologiste de la Ville de St-Lazare.

Deux mises en demeure transmises

Dépliant publicitaire d'un non-ingénieur forestier indiquant « Consultation en aménagement forestier (sylviculture) » et « Génie forestier ».

Envoi d'un avis de la secrétaire

Offre de services parue dans le journal *L'œil régional* indiquant « aménagement paysager et forestier » n'exigeant pas des candidats ingénieurs forestiers.

Envoi d'un avis de la secrétaire

Production d'un rapport par un non-membre critiquant la facturation et la qualité des travaux sylvicoles réalisés par un ingénieur forestier. Se présente comme « forester ». Dossier soumis à l'enquêteur.

Envoi d'un avis de la secrétaire

Offre de services-Conseils dans le domaine forestier et vente d'un « logiciel de gestion pour propriétaires de boisés privés ». Pas d'ingénieur forestier à leur emploi.

Mise en demeure transmise

Rapport d'expertise « Évaluation phytosanitaire et monétaire d'arbres endommagés par un déversement de produit pétrolier (...) » préparé et signé par un arboriculteur non-membre de l'Ordre (exécution d'inventaire et d'évaluation).

Poursuite pénale intentée

Appel de candidatures pour un « chargé ou chargée de projet en gestion intégrée des ressources » utilisant les termes « effectuer (...) l'analyse des plans d'aménagement forestier (...) » sans l'exigence d'être membre de l'OIFQ.

Envoi d'un avis de la secrétaire par courriel nous informant que l'annonce ne comportait pas la mention faire partie de l'Ordre. **Dossier fermé**

Instructions concernant les contingents et les plans de ferme apparaissant sur le site Internet de la FPAQ. Il est indiqué que « Dans le cas d'un projet de consolidation, le plan de ferme peut être réalisé par le producteur lui-même ou par un expert de son choix ». Acte professionnel réservé en exclusivité aux ingénieurs forestiers

Envoi d'une lettre de sensibilisation du président

Utilisation du titre « Spécialiste Foresterie » sur sa carte d'affaires par un non-membre.

Mise en demeure

Production d'un feuillet d'information intitulé « Règlement sur les coupes en forêt privée, Normes en vigueur au Témiscouata » dans lequel il est écrit « ... la demande de certificat doit être faite par le propriétaire du lot et être accompagnée d'une prescription sylvicole signée par un professionnel forestier reconnu ».

Envoi d'un avis de la secrétaire

Signature d'un rapport d'évaluation intitulé « Inventaire, volume coupé et impact négatif de la coupe sur la propriété de Mme Louise Lapiere » et témoignage en tant qu'expert en cour

Envoi d'un avis de la secrétaire

Présentation du programme « technologie forestière (190.BO) » sur le site Web d'un Cegep où on décrit comme tâches du technologue forestier « la participation à la planification, à la surveillance et au contrôle de diverses interventions en milieu forestier, à la réalisation d'inventaires forestiers et à la protection des forêts, la coordination et la surveillance de travaux sylvicoles et de récolte, la supervision de la construction et de l'entretien d'infrastructures, l'inventaire et la cartographie forestière. » Il est également mentionné que « les données recueillies par les technologues, leur permettent des recommandations d'aménagement de la forêt en fonction des objectifs à atteindre. »

Envoi d'une lettre de sensibilisation du président



Enquêtes complétées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

Montant total des amendes imposées	0
------------------------------------	---

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC ET FORUMS PROFESSIONNELS INTER ORDRES

L'Ordre participe activement aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Le CIQ est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Le Conseil, notamment, procure des occasions d'échanges et d'entraide aux ordres professionnels et intervient sur des dossiers d'intérêt commun des ordres.

Le fait de siéger régulièrement aux réunions du Conseil, composé des 45 ordres professionnels, et d'assister à des formations offertes permet de suivre l'évolution du système professionnel et des obligations qui incombent aux ordres.

Le CIQ a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres professionnels afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et de se doter de formations spécifiques à ces domaines : discipline, inspection professionnelle, formation, communication. Par le biais de ces forums, de nombreux dossiers liés au système professionnel sont analysés et discutés.

Les forums et l'assemblée du CIQ ont longuement analysé et discuté les modifications législatives à venir et d'autres dossiers ayant des impacts sur le fonctionnement des ordres.

D'autres sujets concernant le système professionnel sont traités à ces tables, par exemple :

- L'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels;
- L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans les ordres (projet de Loi n° 86);
- La mobilité de la main-d'œuvre au Canada;
- La mobilité de la main-d'œuvre France-Québec.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire et directrice des affaires professionnelles

RAPPORT SUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE



N.D.L.R. : La personne occupant le poste d'inspecteur et responsable de la formation continue a quitté l'Ordre en octobre 2008 et n'a pas été remplacée pour la fin de 2008-2009.

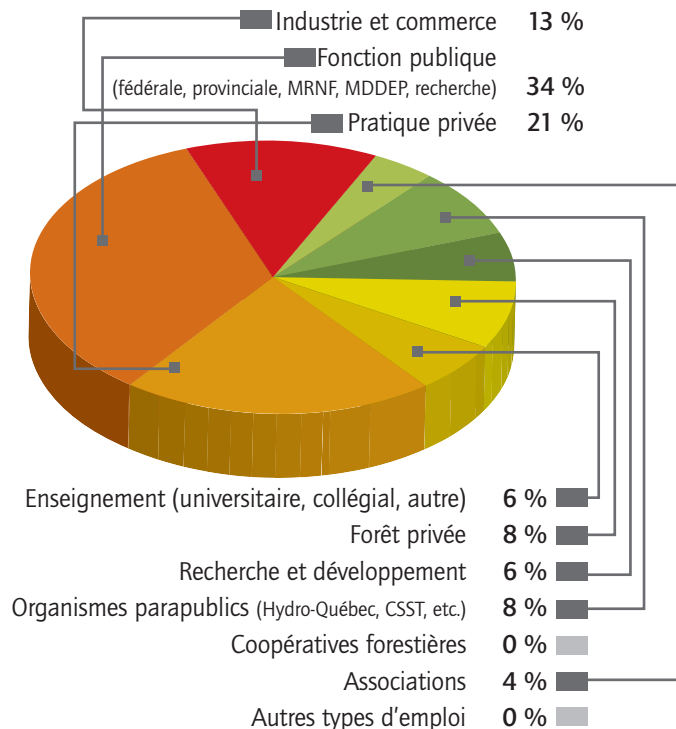
L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Pour l'année 2008-2009, le programme d'inspection professionnelle, adopté par le Conseil d'administration le 20 juin 2008, avait comme objectif d'inspecter 50 membres, dont 25 d'entre eux recevraient la visite de l'inspecteur.

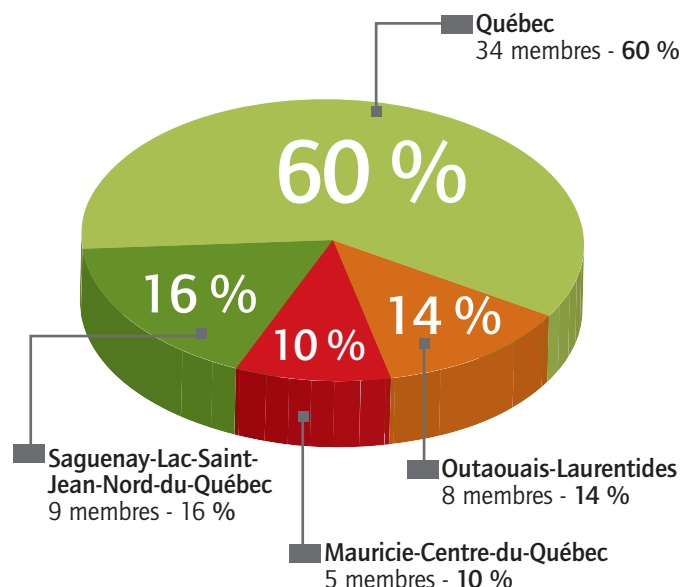
Nombre de <i>Questionnaires d'inspection professionnelle</i> envoyés initialement	56
Nombre de dossiers retirés	9
Nombre de visites réalisées	à venir
Nombre de dossiers sans visite	à venir
Nombre de suivis des années antérieures	2
Comme indiqué ci-dessus, 9 membres ont été retirés du processus d'inspection pour les raisons suivantes : retrait volontaire du Tableau des membres (1), congé de maternité (4) et sans emploi (1). Enfin, 3 membres qui ne posaient pas d'actes professionnels comme ingénieur forestier ou travaillaient dans un autre domaine et désiraient rester membres, ont aussi été retirés du programme annuel.	



Répartition par secteur de pratique

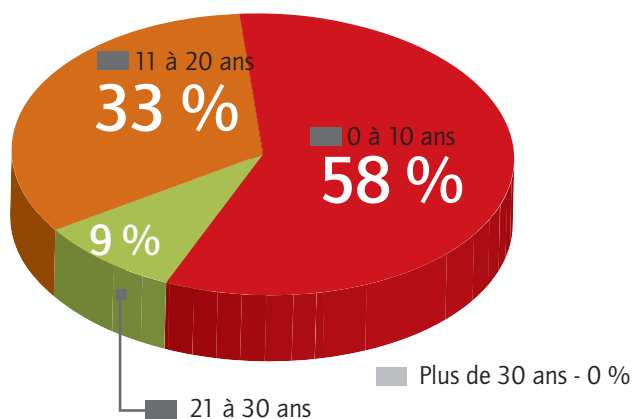


Répartition par région



Notons que les visites d'inspection seront réalisées pendant l'année 2009-2010 par le nouvel inspecteur en poste depuis juin 2009.

Répartition par classe d'années d'expérience



Processus d'inspection

Le processus d'inspection suit le même cheminement depuis sept ans. Ainsi, une liste des membres à inspecter est établie et adoptée par le Comité d'inspection professionnelle (CIP). Tous les membres de la liste reçoivent un questionnaire préalable d'inspection professionnelle auquel ils doivent répondre dans un délai déterminé.

Ensuite, les réponses fournies au questionnaire sont examinées et un choix est fait afin de dresser deux listes. La première liste concerne les membres qui ne recevront pas de visite d'inspection. Dans ces cas, toutes les réponses sont lues et, au besoin, commentées dans un court rapport avec des références de lecture d'articles de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*, de règlements ou de sections du Guide de pratique professionnelle afin de donner un éclairage pertinent aux membres concernés sur un ou quelques aspects de leur pratique professionnelle. Tous ces rapports sont lus et approuvés par les membres du Comité d'inspection professionnelle et discutés au besoin. Ces rapports « sans visite » sont adoptés et transmis ensuite aux membres concernés.



Enfin, le processus d'inspection des membres qui recevront la visite de l'inspecteur suit le cheminement suivant : prise de rendez-vous avec la personne à inspecter, envoi de l'*Avis de vérification* (annexe A du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des ingénieurs forestiers*), visite d'inspection sur le lieu de travail, production du rapport de visite, examen de chaque rapport par les membres du Comité d'inspection professionnelle, adoption des rapports par le Comité, envoi des rapports, avec ou sans recommandation, à la personne inspectée.

Par souci d'amélioration continue, tous les rapports transmis aux membres sont accompagnés d'un questionnaire d'évaluation de la démarche d'inspection. Ce rapport est complété et retourné par le membre au siège social de l'Ordre sur une base volontaire.

La nouvelle démarche sera inspirée d'une démarche d'audit; on la souhaite davantage efficace, simple et informatisée à partir d'une grille d'analyse

Développement d'une nouvelle procédure d'inspection professionnelle

Une nouvelle procédure d'inspection professionnelle est actuellement en élaboration par le Comité et devrait être présentée au Conseil d'administration en cours d'année 2009-2010.

Pour l'année 2008-2009, le programme d'inspection professionnelle, adopté par le Conseil d'administration le 20 juin 2008, a été réduit en termes de nombre de membres inspectés afin de procéder au développement d'une nouvelle démarche à l'intérieur d'un an pour retourner au taux initial en termes de membres inspectés rapidement. La nouvelle démarche sera inspirée d'une démarche d'audit; on la souhaite davantage efficace, simple et informatisée à partir d'une grille d'analyse. Dans l'intervalle, l'approche actuelle sera conservée.

Yvette Jean, ing.f.

Présidente du Comité d'inspection professionnelle et responsable des travaux d'amélioration de la démarche d'inspection professionnelle en l'absence de l'inspecteur



LA FORMATION CONTINUE

De grands changements se sont produits au cours de la dernière année, notamment le départ de notre inspecteur et responsable de la formation continue. Je tiens personnellement à remercier Jacques Moisan, ing.f., pour son dévouement dans le dossier de la formation continue. Bon succès dans tes nouvelles fonctions!

Malgré le changement de garde au niveau de la formation continue, quelques dossiers ont poursuivi leur route jusqu'à destination. Le Comité de formation continue a déposé un projet de politique de formation continue. Cette politique a été adoptée par le Conseil d'administration de l'Ordre à l'automne dernier. Les prochaines étapes consistent à établir la mise à jour du plan de communication et à diffuser le tout à nos membres.

Une formation conjointe avec les architectes du Québec a été réalisée au printemps dernier. Cette expérience positive nous trace la voie pour d'autres formations jumelées avec d'autres ordres au Québec.

La conjoncture économique du domaine forestier se fait également sentir dans le domaine de la formation continue. On remarque une forte baisse de déclaration volontaire de formation continue de nos membres en 2008 (11%) par rapport à la saison 2007 (20%). Cependant, point positif, les membres ont consacré en moyenne 50 heures en formation au cours de la dernière année comparativement à 39 heures la saison précédente. Sur la totalité des réponses reçues, seulement 1,6% des membres déclarent ne pas avoir suivi de formation au cours de la dernière saison.

Ainsi, au cours de la prochaine année, nous présenterons la nouvelle politique de formation continue et tenterons d'augmenter l'offre de formation pour nos membres. Si vous avez des suggestions de formation, il est toujours possible de nous les transmettre. Soyez assurés que les membres du Comité de formation continue en prendront connaissance et tenteront de répondre aux besoins des membres.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'ORDRE

Nom de l'activité	Durée	Date	Lieu	Nombre de membres qui l'ont suivie	Formateur(s) ou responsable(s)
Colloque conjoint Ordre des architectes du Québec et OIFQ « Le matériau bois dans la construction verte : une synergie durable entre l'architecte et l'ingénieur forestier »	2 jours	5 et 6 février 2009	Hôtel Mortagne, Boucherville	30	Comité organisateur
Congrès 2008 de l'OIFQ- Une image vaut 400 mots Communiquer pour mieux construire	2 jours	18 et 19 septembre 2008	Manoir St-Castin, Lac-Beauport	198	Comité organisateur



AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE POUR LESQUELLES DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION ONT ÉTÉ ÉMISES

Nom de l'activité	Durée	Date	Lieu	Formateur(s) ou responsable(s)
Colloque forestier régional 2009 Mon boisé, une valeur sûre « J'y gagne, ma communauté aussi! »	1 jour	11 mars 2009	Château Joliette, à Joliette	Claudine Éthier Bruno Tremblay Benoit Couture, ing.f. Martin Lapointe, aménagiste Élise Lefebvre, ing.f. Nathalie Panneton Vicky Violette
Woodstock, formation pour les gestionnaires	1 jour	16 décembre 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f
Woodstock, formation pour les gestionnaires	1 jour	11 décembre 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f
Woodstock, formation pour les gestionnaires	1 jour	4 décembre 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f
Introduction à Woodstock	3 jours	18 au 20 novembre 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f
Congrès annuel AFAT Atelier forêt 2008 Une foresterie en mouvement	2 jours	13 et 14 novembre 2008	Centre de congrès Hôtel Gouverneur, Rouyn-Noranda	Luc Bouthillier, ing. f Steve Allen Säilä Antro Bob Friesen Luc. C. Duchesne Martin Gingras, ing. f.
Introduction à Woodstock	3 jours	11 au 13 novembre 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f
Introduction à Woodstock	3 jours	28 au 30 octobre 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f
Eastern CANUSA Forest Science Conference	2 jours	16 et 17 octobre 2008	University of Maine, Orono	Bob Wagner, Dr. George Jacobson Guy LaRocque Eric W. Kingsley
Pour une sylviculture adaptée à la forêt boréale irrégulière et à sa faune	3 jours	7 au 9 octobre 2008	Hôtel Le Manoir, Baie-Comeau	Jean-Claude Ruel, ing. f., Ph.D. David Pothier, ing.f., Ph.D. Daniel Fortin, Ph.D.
Introduction à Woodstock	2 jours	29 et 30 septembre 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f
Visite du parc national Marsh-Billing-Rockefeller au Vermont	1 jour	25 septembre 2008	Parc national Marsh-Billing- Rockefeller, Vermont	Section régionale de l'Estrie-Montérégie
Introduction à Woodstock	3 jours	10 au 12 juin 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f



AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE POUR LESQUELLES DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION ONT ÉTÉ ÉMISES

Nom de l'activité	Durée	Date	Lieu	Formateur(s) ou responsable(s)
Colloque sur les vieilles forêts boréales « Leur place dans l'aménagement durable »	3 jours	27 au 29 mai 2008	Hôtel des Gouverneurs, Sept-Îles	Comité organisateur
L'aménagement écosystémique de la forêt feuillue	3 jours	13 au 15 mai 2008	Université du Québec en Outaouais, Gatineau	IQAF sous l'initiative de la CRÉ de l'Outaouais
Introduction à Woodstock	3 jours	29 avril au 1 ^{er} mai 2008	CERFO, Québec	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f.
Colloque forestier régional 2008 « une forêt partagée : l'avenir d'une région »	2 jours	25 et 26 avril 2008	Manoir des Laurentides, Saint-Donat	Valérie Laberge, ing.f. Raymond Barrette, ing.f. André Plamondon Jean Gobeil, ing.f. Christian Morissonneau
Pourquoi aménager ?	1,5 jour	3 et 4 avril 2008	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, Thetford Mines	Animateur Denis Villeneuve, ing.f.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Eric Provost, ing.f.

Inspecteur et responsable de la formation continue

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC



SYNDIC : Yves Barrette, ing.f.

SYNDIC ADJOINT : Robert Girard, ing.f.

Le syndic de l'Ordre a comme principal mandat de surveiller l'exercice de la profession d'ingénieur forestier dans une optique de protection du public.

Son rôle consiste notamment à enquêter sur la conduite des ingénieurs forestiers afin de s'assurer que celle-ci est conforme aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et des règlements adoptés en vertu de ces lois, particulièrement le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Le Bureau du syndic est composé du syndic, M. Yves Barrette, ing.f., M.Sc., et du syndic adjoint, M. Robert Girard, ing.f. Ils sont assistés dans leurs tâches par une procureure, Me Ariane Imreh, et une adjointe administrative, Mme Lina Potvin.

Les activités du Bureau du syndic comprennent les dossiers d'enquête, dont certains aboutissent à une plainte devant le Conseil de discipline, et les autres affaires.



Dossiers d'enquête

Au cours de l'exercice 2008-2009, trente-six (36) dossiers d'enquête ont été traités, lesquels concernaient autant de membres.

Les activités en forêt privée ont représenté 60 % de ces dossiers et celles en forêt publique 30 %. Les 10 % restants sont venus de divers autres secteurs d'activités.

Les demandes d'enquête dans ces dossiers proviennent du public dans une proportion de 45 %. Les membres de l'Ordre en ont, pour leur part, formulé 20 %. Enfin, 35 % des dossiers ont été ouverts suite à une information dont a eu connaissance le Bureau du syndic.

Les consultants forestiers, incluant les conseillers forestiers, ont fait l'objet de 70 % des dossiers traités. Les ingénieurs forestiers travaillant pour les gouvernements ont, pour leur part, fait l'objet de 15 % des dossiers d'enquête. Les 15 % restants travaillaient dans divers milieux

Les 36 dossiers concernaient les points déontologiques suivants :

absence de signature d'un travail supervisé	1
supervision inadéquate	1
diffusion d'information mensongère	1
défaut d'informer un confrère	1
négligence lors de la supervision de travaux sylvicoles	1
utilisation de renseignements confidentiels en vue d'en tirer un avantage	2
discrédit d'un confrère en public	3
manque de diligence	3
défaut de répondre à un membre du public	3
fausse déclaration	3
utilisation de procédés douteux ou malhonnêtes	6
conflit d'intérêts	11

Quatorze (14) décisions ont été prises en cours d'année : elles ont toutes été à l'effet de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. Bien qu'aucune nouvelle plainte n'ait donc été adressée au Conseil de discipline, trois plaintes déposées en 2007-08 ont cependant été débattues devant ce tribunal. Par ailleurs, aucun dossier n'a été réglé par voie de conciliation.

Le bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 s'établit comme suit :

Bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	
Dossiers d'enquête en cours au 1 ^{er} avril 2008	13
Dossiers d'enquête ouverts du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 (visant 23 membres)	23
Dossiers d'enquête fermés du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	14
Dossiers d'enquête ouverts au 31 mars 2009	22



Autres affaires

En plus des dossiers d'enquête, le Bureau du syndic est régulièrement consulté; il l'a été 28 fois en 2008-09. Bien que ces 28 affaires n'aient pas constitué de dossiers formels d'enquête comme tels, plusieurs d'entre elles ont requis une attention particulière.

Ces autres affaires venaient du public à 20 % et des membres de l'Ordre à 80 %. Elles ont été traitées le plus souvent par téléphone (75 %), mais certaines par correspondance (15 %) ou lors de rencontres (10 %). Elles concernaient des activités se déroulant à 60 % en forêt privée et à 15 % en forêt publique; les 25 % restantes concernaient d'autres secteurs d'activités.

Nous croyons que cette nette augmentation des demandes d'enquête, particulièrement en matière de conflit d'intérêts, dénote une prise de conscience accrue de la part du public et des membres (...)

Les ingénieurs forestiers impliqués étaient dans les deux tiers des cas des consultants ou conseillers forestiers. Le tiers restant était constitué de membres travaillant dans divers autres secteurs d'activités.

Les demandes d'avis ont constitué 60 % de ces autres affaires et les demandes d'informations 30 %, le reste étant constitué de divers problèmes. Les demandes d'avis ont le plus souvent porté sur l'existence d'une problématique déontologique en rapport avec la qualité du travail d'un ingénieur forestier ou sur une question de conflit d'intérêts. Les informations demandées visaient le plus souvent à connaître plus en détail le processus disciplinaire : demande d'enquête, plainte devant le Conseil de discipline, dossier disciplinaire. Enfin, dans le cas des problèmes, le syndic a été interpellé le plus souvent à cause d'une mauvaise relation avec un ingénieur forestier. Son intervention a permis, dans tous les cas, de régler les problèmes exposés.

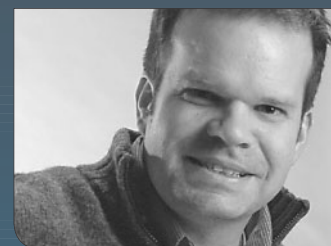
Conclusion

Au cours de l'année 2008-2009, trois fois plus de dossiers d'enquête ont été ouverts, comparativement à l'exercice précédent. Le Bureau du syndic a néanmoins réussi à traiter efficacement ces dossiers, dans un souci de rendre une décision à l'intérieur de délais raisonnables.

Nous croyons que cette nette augmentation des demandes d'enquête, particulièrement en matière de conflit d'intérêts, dénote une prise de conscience accrue de la part du public et des membres quant aux devoirs déontologiques propres à l'ingénieur forestier et ne peut que favoriser l'excellence au sein de la profession.

Yves Barrette, ing.f.
Syndic

RAPPORT DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORESTERIE



Une autre année de changements sur un fond de bouleversements du secteur forestier québécois

L'actualité forestière a encore, cette année, été bouillonnante. Toujours sur fond de crise économique majeure, la refonte du régime forestier québécois a représenté un élément majeur en 2008-2009. Faisant suite au dépôt du Livre vert, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Julie Boulet, déposait, en juin 2008, un document de travail sur *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*. L'Ordre a vivement réagi publiquement suite au dépôt de ce document de travail et de l'annonce de son étude en Commission parlementaire. Pour l'Ordre, la refonte du régime forestier québécois est un exercice d'envergure et extrêmement complexe qui méritait plus qu'un simple document de travail. Qu'à cela ne tienne, l'Ordre s'est présenté en Commission parlementaire, le 15 octobre 2008, afin d'exposer sa position et faire ses recommandations à la ministre sur la base du Livre vert.

L'Ordre a émis 9 communiqués de presse au cours de la dernière année. Le président-directeur général de l'Ordre, qui agit également à titre de porte-parole de l'Ordre, a répondu à plusieurs dizaines de demandes d'entrevues, autant auprès des médias électroniques qu'écrits, afin d'expliquer le point de vue de l'Ordre sur les sujets d'actualité de l'heure du secteur forestier.



L'Ordre a également participé à une multitude d'activités de représentation, d'enseignement et d'information dans toutes les régions du Québec. Plusieurs membres de l'Ordre ont animé le stand d'exposition dans des expositions, des colloques et des journées carrières. Je désire remercier au passage tous ces ingénieurs forestiers qui ont participé à ces événements pour le compte de l'Ordre et ce, bénévolement. Sans eux, ce travail ne pourrait être possible.

À chaque année, l'Ordre commandite plusieurs événements à caractère forestier. En 2008-2009, par souci d'économies, l'Ordre a plutôt opté pour des contrats échanges avec les diverses organisations. Toutefois, l'Ordre a encore une fois cette année offert un support financier important aux étudiants de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval pour la tenue de la Semaine des sciences forestières et du Salon forestier.

Latitude professionnelle en forêt privée

À deux reprises, le 26 mai et le 25 juin 2008, l'Ordre a rencontré les représentants du Comité des partenaires de la forêt privée dans le but d'échanger sur le cadre de gestion du Programme de mise en valeur des forêts privées et sur l'impact que celui-ci a sur la pratique des ingénieurs forestiers.

Dans le contexte où des efforts importants sont consentis par l'Ordre pour faire évoluer le régime forestier en forêt publique vers un cadre de gestion misant beaucoup plus sur les compétences et la latitude professionnelle de l'ingénieur forestier, il semblait pertinent de s'interroger sur les nombreuses contraintes réglementaires qui limitent de manière importante l'exercice de la profession en forêt privée.

Les représentants du Comité des partenaires de la forêt privée ont convenu de l'importance de ce dossier et ont proposé qu'un ou des représentants de l'Ordre puissent participer aux travaux des trois groupes de travail (G1 – Plan d'aménagement forestier amélioré, G2 – Certification forestière, G3 – Réglementation municipale). C'est le directeur des communications et de la foresterie qui agit à titre de représentant de l'Ordre sur ces comités.

Colloque sur le matériau bois dans la construction verte :

Résolument déterminés à appliquer dans leur pratique respective les principes du développement durable, l'Ordre des architectes du Québec et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec ont organisé un colloque conjoint, qui s'est tenu les 5 et 6 février 2009, à Boucherville et qui portait sur le bois en tant que matériau.

L'événement, réunissant près de 150 personnes, fut une occasion privilégiée pour les deux ordres professionnels de partager leurs idées, leurs perceptions et leur vision concernant la ressource forestière et son aménagement durable, de même que les produits d'avenir à valeur ajoutée. Ce colloque a également permis de mettre en lumière différents exemples de projets stimulants sur le plan architectural, autant du point de vue du design, que des aspects structuraux.

(...) ce fut une occasion privilégiée pour les deux ordres professionnels de partager leurs idées, leurs perceptions et leur vision concernant la ressource forestière et son aménagement durable (...)





Nouveau site Internet

La production du nouveau site Internet de l'Ordre a été l'un des projets majeurs en communication pour l'année 2008-2009. En effet, le site a été complètement revu dans le but de mieux répondre aux besoins de ses usagers et de rafraîchir l'image de la profession sur la toile. Par le design et l'ergonomie de ce nouveau site, l'Ordre s'inscrit dans une nouvelle aire de communication et de services auprès du public et de ses membres. Dans ce nouveau portail, l'information est regroupée en trois sections destinées aux trois types de visiteurs les plus fréquents, soit le public, les jeunes intéressés par la profession, les étudiants et les diplômés qui souhaitent obtenir un permis d'exercice au Québec ainsi que les ingénieurs forestiers.

L'architecture du site et les outils de recherche ont été grandement bonifiés. De plus, un effort important a été fait pour améliorer la navigation et la présentation visuelle du site, qui est maintenant plus épurée et plus dynamique.

Bulletin électronique *De fil en aiguille*

En 2008-2009, il y a eu 14 éditions du bulletin électronique de l'Ordre, *De fil en aiguille*. C'est près de 10 parutions de moins que les deux années précédentes. Cette baisse dans les parutions s'explique en majeure partie par les nombreux projets qui ont été conduits en 2008-2009 et la prise en charge de certains dossiers relevant de collègues qui ont quitté en cours d'année.

Avec son site Extranet, réservé aux membres, l'Ordre a innové en offrant, entre autres, un environnement sécurisé dont les informations interagissent de façon automatisée avec le système interne de gestion des membres, à partir duquel il est désormais possible de compléter en ligne la *Demande d'inscription au tableau des membres et avis de cotisation* puis d'effectuer le paiement par carte de crédit. À ce titre, près de 1 000 membres, soit 50% du membership de l'Ordre, se sont prévalus de ce nouveau service d'inscription et de cotisation en ligne.



En effet, le site a été complètement revu dans le but de mieux répondre aux besoins de ses usagers et de rafraîchir l'image de la profession sur la toile.



Services aux membres

En 2008-2009, l'Ordre a poursuivi son partenariat avec Gestion FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est une corporation, sans but lucratif, fondée par l'Ordre des ingénieurs du Québec en 1974. Sa mission est de fournir des services de placements au plus bas coût possible aux ingénieurs. Gestion FÉRIQUE a plus d'un milliard de dollars sous gestion pour plus de 20 000 clients. Autrefois offert en exclusivité aux ingénieurs et à leurs familles, les ingénieurs forestiers bénéficient maintenant des avantages de ce fonds, grâce à l'entente conclue par l'Ordre.

L'Ordre travaille, depuis le printemps 2007, à joindre le Réseau des ingénieurs du Québec afin de profiter de leur structure de services aux membres. Communément appelé Réseau IQ, cet organisme,

sans but lucratif, a été créé par l'Ordre des ingénieurs du Québec en 2002 et a pour mission d'offrir aux 55 000 membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec des avantages commerciaux significatifs sur une vaste gamme de produits et services. Parmi ceux-ci : les assurances, les voyages, la location et l'achat d'automobile, les services bancaires, etc. En novembre 2007, le Conseil d'administration de Réseau IQ a saisi son assemblée générale annuelle de notre demande d'adhésion et celle-ci a été reçue positivement. Bien qu'il reste quelques ficelles à attacher pour officialiser ce nouveau partenariat, les échanges que nous avons eus nous permettent de croire en l'intégration des ingénieurs forestiers dans le membership de Réseau IQ en 2009-2010.

Le Congrès annuel de l'Ordre :

Une image vaut 400 mots; Communiquer pour mieux construire!

Le 87^e congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec s'est tenu les 17, 18 et 19 septembre 2008, au Manoir St-Castin du Lac-Beauport, dans la région de Québec, sous le thème « **Une image vaut 400 mots; Communiquer pour mieux construire** ». Plus de 200 personnes ont assisté à l'événement.

(...) ce Congrès se voulait une occasion offerte aux ingénieurs forestiers de réfléchir sur les outils et les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer leurs communications avec le public en général et les différents intervenants (...)

Formulé comme un clin d'œil au 400^e anniversaire de la ville de Québec, ce Congrès se voulait une occasion offerte aux ingénieurs forestiers de réfléchir sur les outils et les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer leurs communications avec le public en général et les différents intervenants avec lesquels ils sont en interaction dans le cadre de leurs fonctions et ce, tant sur la teneur de leurs messages que sur le fond de leurs pratiques forestières.

Le congrès 2008 constituait une occasion privilégiée pour les ingénieurs forestiers d'entendre des spécialistes des communications exposer les perceptions du public à l'égard de leur travail, proposer des actions pour faire face à la situation et fournir des outils simples et efficaces pour mieux participer au débat forestier québécois, autant autour de tables de travail locales, que lors de débats publics.

Le cœur du congrès a débuté le jeudi 18 septembre, avec la journée-conférences, animée par la journaliste au Téléjournal de Radio-Canada, Mme Anne Panasuk. En soirée, dans le cadre du banquet du président, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Julie Boulet, a prononcé une allocution.

Enfin, lors de l'assemblée générale des membres, le 19 septembre, une résolution portant sur la production d'un plan global de communication a été adoptée par les membres. Le comité des communications de l'Ordre a donc été mandaté par le Conseil d'administration pour produire cette stratégie.

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie



LES DISTINCTIONS 2008 DE L'ORDRE

C'est dans le cadre du congrès de l'Ordre, tenu du 17 au 19 septembre 2008, au Manoir St-Castin du Lac-Beauport, qu'ont été remises les Distinctions de l'Ordre, soit la « Médaille de l'Ordre », l'« Ingénieur forestier de l'année » et la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière », en présence de plus de 150 congressistes.

Médaille de l'Ordre

Remise à **André McNeil, ing.f., Ph.D.**

La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession. En 2008, l'Ordre a choisi de remettre la « Médaille de l'Ordre » à **André McNeil, ing.f., Ph.D.**

André McNeil a joué un rôle de premier plan dans le développement de l'industrie québécoise du sciage des bois résineux, tout en participant à la réalisation de plusieurs projets industriels forestiers. Son sens inné des affaires fait en sorte que ses précieux conseils sont souvent sollicités par la haute direction de plusieurs entreprises forestières.

Travailleur infatigable, André McNeil est fort respecté par ses pairs, ses collaborateurs et ses employés. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec peut s'enorgueillir de compter dans ses rangs une personnalité d'une telle envergure.

« Ingénieur forestier de l'année »

Remise à **Alain Dancause, ing.f.**

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois. En 2008, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » à **Alain Dancause, ing.f.**

La candidature de cet ingénieur forestier au titre d'« Ingénieur forestier de l'année » a été retenue afin de souligner sa contribution personnelle et professionnelle exemplaire au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier par la publication de son livre « Le reboisement au Québec », ouvrage qui soutiendra sans l'ombre d'un doute, le développement et la pratique de la sylviculture des plantations au Québec.

Alain Dancause est reconnu par ses pairs comme étant une personne entière, intègre, honnête et très consciencieuse dans son travail. En lui remettant cette distinction, l'Ordre désire souligner la passion du professionnel envers sa discipline par le fait que cet ouvrage est le fruit d'une démarche personnelle et non rémunérée. Son travail représente, aux yeux de l'Ordre, un véritable legs au monde forestier.



« Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière »

Remise à **Sophie D'Amours**

La « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession. En 2008, l'Ordre a choisi de remettre la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » à **Sophie D'Amours**.

Sophie D'Amours est ingénieure mécanique, diplômée de l'Université Laval en 1989. En 1992, elle complète un MBA à cette même université et trois ans plus tard, elle obtient un doctorat en mathématiques appliquées et génie industriel à l'École Polytechnique de Montréal, au cours duquel elle réalise également un stage au Georgia Institute of Technology, à Atlanta. Aujourd'hui, madame D'Amours est professeur titulaire au Département de génie mécanique de l'Université Laval, et également titulaire de la Chaire de recherche sur le pilotage des réseaux de création de valeur. Elle est codirectrice du Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le

transport et enfin, elle est directrice générale du Consortium de recherche FORAC, poste qui lui vaut en partie cet honneur.

Au cours des dernières années, Mme D'Amours a contribué de façon remarquable à l'avancement de l'industrie forestière québécoise en y introduisant les notions de « Supply Chain Management » ou Gestion de la chaîne logistique. Par le biais du consortium de recherche qu'elle a mis sur pied (FORAC), elle s'est attaquée aux problèmes de l'industrie forestière par divers moyens dont la formation de personnes hautement qualifiées, le développement de nouvelles connaissances et solutions et le transfert de ces dernières tant au niveau académique qu'au niveau industriel.

Sophie D'Amours a su mériter le respect de tous les acteurs du domaine forestier québécois par sa compétence, son dynamisme, sa crédibilité et son intégrité. Elle a démontré une grande habileté à faire cheminer ses dossiers de manière à ce que leur aboutissement favorise le rayonnement de la foresterie québécoise.

Le prix de l'Ordre 2008 à Daniel Chalifour

Le Prix de l'Ordre 2008 a été remis à monsieur Daniel Chalifour, étudiant en quatrième année à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. M. Bélanger s'est vu remettre une bourse au montant de 700 \$ en raison de sa grande implication dans la vie étudiante et associative, jumelée à l'excellence de son dossier académique.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

- 1) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. Code des professions, art. 109 et suivants);
- 2) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Conseil d'administration, le comité ou un membre du comité;
- 3) Dénoncer au Conseil d'administration les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- 4) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le Guide de pratique professionnelle et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- 5) Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES (5)

Pierre Bélanger, ing.f.
Yvette Jean, ing.f., *présidente*
 Denise Moranville, ing.f.
 André Proulx, ing.f.
 Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Jacques Moisan, ing.f.
 (jusqu'en octobre 2008; non remplacé pour le reste de l'année)

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 5

Au cours de l'année, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a poursuivi sa réflexion concernant le développement du programme d'inspection professionnelle actuel. Les discussions ont porté notamment sur :

- Les outils et paramètres à développer ou mettre en place en inspection professionnelle en s'inspirant d'un processus d'audit;
- La sensibilisation auprès notamment des CRÉ pour revaloriser le rôle de conseiller de l'ingénieur forestier en développement forestier que pourrait faire l'Ordre selon une approche informative;

- La gestion ou l'aménagement forestier par objectifs et résultats (GPOR) qui amèneront de nouvelles façons de faire qui influenceront la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier;
- Les outils, les méthodes, les mécanismes, donc l'ensemble des paramètres de l'approche actuelle, afin de mieux prendre en compte la nouvelle orientation découlant du *Livre vert* du gouvernement du Québec, de la volonté claire du Ministère de mettre en place une approche de GPOR, de la nécessité d'instaurer un nouveau régime forestier fondé sur l'expertise des ingénieurs forestiers;
- La tendance à la certification dont pourrait s'inspirer le prochain programme d'inspection afin d'émettre des signaux clairs sur la façon dont les membres devraient conduire leurs dossiers.

Le CIP convient qu'il devra tenir compte des nouvelles pratiques professionnelles dans la démarche d'inspection professionnelle.

Pour l'année à venir, le CIP a recommandé de développer le programme d'inspection professionnelle de manière à harmoniser les activités d'inspection de l'Ordre avec la mise en place du nouveau régime forestier et l'approche ISO.

Pour l'année à venir, le CIP a recommandé de développer le programme d'inspection professionnelle de manière à harmoniser les activités d'inspection de l'Ordre avec la mise en place du nouveau régime forestier et l'approche ISO. Le CIP a présenté un plan de travail au Conseil d'administration afin que ce dernier puisse estimer les implications budgétaires, les échéanciers et l'envergure des ressources nécessaires à l'application de cette recommandation. La présidente du CIP informe régulièrement le Conseil d'administration de l'état d'avancement du dossier.

Afin de bien s'informer et comprendre de quelle façon il est possible d'intégrer les notions ISO dans le processus d'inspection professionnelle, le Comité d'inspection professionnelle a rencontré des spécialistes dans ce domaine. Les présentations portaient sur les exigences de la norme ISO 9001 et sur les techniques d'audit. La présidente et l'inspecteur ont également rencontré un représentant d'un autre ordre qui a renouvelé sa démarche d'inspection professionnelle dans ce même sens.

En 2008-2009, le CIP n'a reçu aucune demande du Bureau du syndic.

Annuellement, le CIP procède aux démarches suivantes :

- Adoption du programme d'inspection professionnelle de l'année à venir pour recommandation et adoption par le Conseil d'administration.
- Adoption de la liste des membres à inspecter dans le cadre du programme d'inspection professionnelle de l'année en cours.
- Adoption des rapports d'inspection professionnelle transmis aux membres, après examen par les membres du CIP.
- Compilation des commentaires et des questions des membres à la suite de leur inspection professionnelle.
- Bilan général du programme d'inspection professionnelle de l'année terminée. Cette année, le départ de l'inspecteur a retardé la finalisation du programme, mais ce dernier suivra son cours dès que possible.

Surveillance générale	Nombre
Membres visités	0
Questionnaires transmis aux membres	56
Questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	47
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite d'une visite	0
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite de la transmission d'un questionnaire	0
Enquête particulière faite par le Comité d'inspection professionnelle	0
Recommandation transmise au Conseil d'administration	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0



Yvette Jean, ing.f.
Présidente du Comité d'inspection professionnelle

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2008-2009

1. Inspecter environ 50 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants :
 - a. Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b. Exercer dans les sections régionales de Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec, Mauricie – Centre-du-Québec et Outaouais – Laurentides.
2. Parmi ces 50 ingénieurs forestiers, environ 25 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4^o, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres impliqués dans la planification, l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
3. Transmettre l'*Examen professionnel de l'Ordre*, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

N.B. Conformément au *Code des professions*, tous les ingénieurs forestiers, incluant les administrateurs de l'Ordre, sont assujettis au processus d'inspection professionnelle, à l'exception des membres du CIP, de la secrétaire du CIP et de l'inspecteur de l'Ordre.

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

1. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.
2. Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature.
3. Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession.
4. Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession.
5. Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle.
6. Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue.
7. Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession.
8. Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Conseil d'administration.
9. Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. Code des professions, art. 116 et suivants).

MEMBRES AYANT SIÉGÉ AU COURS DE L'ANNÉE

Jean-Guy Légaré, avocat,
président actuel
Jean Pâquet, avocat, *président*
(suite d'un dossier en cours)
Gilles Boily, ing.f.
Jean-Pierre Carpentier, ing.f.
Bernard Charette, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
Claude Godbout, ing.f.
Luc Palmer, ing.f.

AUTRES MEMBRES

Viateur Beaulieu, ing.f.
Rémi Girard, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Andrée Lachance
(jusqu'au 19 septembre 2008)
Sylvie Vallée
(à compter du 19 septembre 2008)

NOMBRE D'AUDITIONS : 4

Quatre auditions ont été tenues concernant autant de dossiers de plaintes disciplinaires. Deux de ces auditions se sont déroulées en une journée et les deux autres en deux journées.

Plaintes dont l'audience est complétée par le Comité	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Avoir fait défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité		
Avoir inséré sciemment de fausses données et omis des données nécessaires	1	0
Avoir fait défaut d'exprimer un avis complet		
Avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession		

Décisions du Conseil	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
imposant une sanction	1

Sanctions imposées par le Conseil	Nombre
Nature de la sanction	
Plainte comportant 8 chefs : Plainte amendée retirant les 5 ^e , 7 ^e et 8 ^e chefs	
Réprimande sous 2 chefs	1
Amende de 1 000 \$ sous 1 chef	
Amende de 1 500 \$ sous 2 chefs	

Recommandations du Conseil au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations		Nombre	
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil	
---	0	0	
Nombre de décisions du Comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		0	

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

En 2008-2009, aucune nouvelle plainte disciplinaire n'a été déposée auprès du Conseil de discipline. Au 31 mars 2009, quatre dossiers de plaintes disciplinaires sont en cours.



Sylvie Vallée
Secrétaire adjointe du Conseil de discipline



Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du Conseil de discipline

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Mandat

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte (réf. Code des professions, article 123.3 et suivants).

MEMBRES (5)

Ghislain Cliche, représentant du public nommé par l'OPQ

Hervé Deschênes, ing.f.

René Doucet, ing.f.

Jean Gélinas, ing.f.

Germain Paré, ing.f.

Noël Pelletier, représentant du public nommé par l'OPQ

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 2

En 2008-2009, le Comité de révision a reçu, dans les délais prescrits, deux demandes de révision de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. Aucune autre demande n'a été reçue.

Le Comité de révision a rendu un seul avis dans ces deux dossiers :

- Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre.

S.B.

COMITÉ D'ADMISSION

Mandat

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement le (la) candidat (e) à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudie toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Conseil d'administration;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Conseil d'administration une politique de réinscription au tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Conseil d'administration;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES (5)

Michel Beaudoin, ing.f., président

Pierre Breton, ing.f.

Yvette Jean, ing.f.

Germain Paré, ing.f.

Jean Tomlinson, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

ANALYSTE DES DOSSIERS

Marc Côté, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 1

Nature des dossiers traités par le Comité d'admission	Nombre
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme	2
Réinscription après plus de 5 ans d'absence	1
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors du Québec (au Canada)	12
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors du Canada	3 (dont 2 suivis)

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci après. Après étude des dossiers, le Comité fait des recommandations au Comité exécutif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

Cette année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme de l'Ordre, un permis d'exercice a été délivré à onze personnes diplômées hors du Québec (au Canada) et aucun n'a été délivré à une personne diplômée hors du Canada.

En cours d'année, le Comité a pris connaissance et discuté des dossiers suivants :

- Procédure d'admission à l'Ordre et protocoles du Comité d'admission;
- Principes du Conseil interprofessionnel du Québec afin de faciliter le traitement des dossiers d'équivalence;
- Projet de Règlement d'équivalence de diplôme et de formation;
- Projet de loi no 14 : *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis;*
- Chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur concernant la mobilité des professionnels au Canada;
- Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Le Comité a pris connaissance de l'ensemble de la documentation produite et adoptée par le Conseil interprofessionnel du Québec concernant les pratiques à adopter dans le but de faciliter la reconnaissance des diplômes et de la formation. Le Comité est d'avis que la majorité de ces pratiques sont intégrées à notre démarche.

De plus, le Comité est à déterminer les matières essentielles à l'exercice de la profession ainsi qu'à développer des outils pour l'analyse des dossiers d'équivalence de diplôme et de formation.

Le Comité remet à l'ordre du jour l'étude du Règlement d'équivalence afin d'y intégrer l'équivalence de formation. Il est important de souligner que, même si l'équivalence de formation n'est pas adoptée, le Comité tient compte de la formation et de l'expérience pertinente de tout candidat lors de l'étude du dossier d'équivalence.

Au cours de l'année, l'Ordre a délivré un permis temporaire, mais n'a reçu aucune demande de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Des démarches seront faites pour que l'Ordre détermine, dans le futur, la façon de fonctionner et de délivrer de tels permis.

Nous vous invitons à prendre connaissance des tableaux concernant les sujets suivants dans la section renseignements généraux :

- Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste;
- Activités relatives à la délivrance des permis ou des certificats de spécialiste.

S.B.



Michel Beaudoin, ing.f.
Président du Comité d'admission

COMITÉ DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS

Le Comité de la formation des ingénieurs forestiers a été formé sur demande de l'Office des professions du Québec par décret le 15 juin 2005. Il est constitué en vertu du Règlement sur le comité de la formation des ingénieurs forestiers.

Mandat (*règlement, article 2*)

Le Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des ingénieurs forestiers.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

Le Comité a pour fonctions (règlement, article 5) :

1° de revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;

2° de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation;

- a) Sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés au troisième alinéa de l'article 2;
- b) Sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le Comité indique dans son rapport, le cas échéant, et dans son avis le point de vue de chacun de ses membres.

MEMBRES (5)

Un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Jean Bégin, ing.f., représentant la CREPUQ
Luc Lebel, ing.f., représentant la CREPUQ
Alain Paradis, ing.f.
Jacques R. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 0

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la récente nomination des derniers membres se joignant au Comité. Il est certain qu'une première rencontre se tiendra dès l'automne prochain afin que puissent y être discutés les sujets reliés à la formation initiale des ingénieurs forestiers. Aucun rapport ou avis n'a été produit.

S.B.



RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ DE COORDINATION DU MANUEL DE FORESTERIE, ÉDITION 2009

Mandat

- 1) Assurer la mise à jour et la réédition du Manuel.
- 2) Assurer des suivis périodiques auprès du Conseil d'administration

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f.
Pierre Bernier, ing.f., président
Bruno Del Degan, ing.f., président
par intérim (à compter de mars 2008, pour
une période de 6 mois)
Hervé Deschênes, ing.f.
René Doucet, ing.f., coordonnateur
jusqu'en 2008

Marc Côté, ing.f., coordonnateur
à partir de 2008
Jacques Larouche, ing.f.
Luc Lebel, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 7

Au cours de l'année 2008-2009, le Comité de coordination du *Manuel de foresterie*, édition 2009 s'est longuement attardé sur la table des matières et le contenu des chapitres. Le Comité souhaite que la nouvelle édition consiste en une véritable mise à jour et que de nouveaux chapitres soient ajoutés.

Les directeurs de chapitre ont fourni les textes et figures de leur chapitre. Le coordonnateur et les membres du Comité ont fait la lecture de tous les textes afin d'assurer une certaine harmonie. Chaque directeur de chapitre, les auteurs et les réviseurs ont travaillé bénévolement pour la production de cette importante mise à jour.

À chaque rencontre, le coordonnateur fait rapport de ses activités et de l'état d'avancement des travaux.

Deux personnes assistent le coordonnateur pour l'édition et la révision linguistique, il s'agit de Mmes Aude Tousignant, ing.f., et Hélène D'Avignon, ing.f.

Au cours des réunions, le Comité gère le budget relatif au projet, suit les relations avec les commanditaires, voit à la présentation du Manuel et approuve les conditions avec l'éditeur. Il s'est également doté d'un plan de communication pour la promotion du *Manuel de foresterie, édition 2009* et son lancement. Le lancement du Manuel a eu lieu le 20 avril 2009.

Au moment d'écrire ces lignes, le *Manuel de foresterie, édition 2009* est disponible. Il a été remis gracieusement aux directeurs de chapitre et aux auteurs, en remerciement de leur contribution bénévole.

Le Comité devra se réunir une dernière fois pour faire le bilan du projet et formuler des recommandations au Conseil d'administration pour les suites.

Pierre Bernier, ing.f.
Président

RAPPORT DU COORDONNATEUR DU MANUEL DE FORESTERIE, ÉDITION 2009

Comme tout projet de grande envergure, l'approche du fil d'arrivée provoque effervescence, tension, essoufflement, puis... soulagement. La dernière année a donc été particulièrement active.

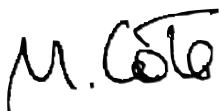
À travers les nombreuses interventions auprès de directeurs de chapitre et d'auteurs pour la remise de leur texte, nous avons poursuivi notre campagne de financement, dans le but de constituer une réserve dans l'éventualité où de mauvaises surprises surviendraient à l'étape du montage. Cette opération aura permis d'augmenter suffisamment les revenus pour offrir plus de 200 exemplaires supplémentaires à nos nombreux collaborateurs et collaboratrices, et de dégager un léger surplus à la fin de l'exercice.

La production de cette deuxième édition aura exigé 4,5 années de préparation et 28 réunions formelles du Comité de coordination, soit 7 de plus que pour la première édition. Un comité de coordination d'une grande compétence qui mérite qu'on lui attribue une partie de la réussite de cet ambitieux projet.

Cette fois-ci, contrairement à 1996, tous les chapitres ont été soumis, dans leur version finale mise en pages, à l'approbation des directeurs et directrices de chapitre. Ce faisant, plusieurs améliorations ont été apportées à un contenu général déjà de grande qualité.

L'engouement pour cette nouvelle édition, 12 ans et demi après la première, s'est manifesté dès l'annonce de sa parution, avec plus de 550 exemplaires commandés en période de pré-vente. À la date de ce rapport, près de la moitié du tirage de 2 000 exemplaires est écoulé.

Ce projet est le résultat de la contribution bénévole de centaines de personnes qui ont accepté une tâche de direction de chapitre, de rédaction ou de révision le plus souvent additionnelle à leur fardeau de travail coutumier. Merci à tous et à toutes d'avoir partagé cette aventure avec nous. Grâce à eux, nous avons la certitude d'avoir livré un ouvrage entièrement renouvelé et d'une grande qualité.



Marc Côté, ing.f., M.Sc.

Coordonnateur du Manuel de foresterie – Édition 2009

COMITÉ DES DISTINCTIONS 2008

Mandat

Recommander au Conseil d'administration le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lothbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f., président
 Françoise Godin, ing.f.
 Germain Paré, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 1

Le Comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Conseil d'administration qui nomme les récipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au Banquet du président du congrès annuel de l'Ordre, dans *De Fil en aiguille* ainsi que dans le présent rapport annuel.

F.-H. B.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

Mandat

- 1) Revoir la politique de formation continue de l'Ordre et faire des recommandations au Conseil d'administration;
- 2) Examiner la pertinence d'adopter un Règlement sur la formation continue obligatoire en regard des moyens impliqués;
- 3) Proposer au Conseil d'administration des moyens de valoriser la formation continue des ingénieurs forestiers en regard des lois et règlements applicables à la profession;
- 4) Harmoniser les actions de l'Ordre en matière de formation continue avec les autres intervenants, notamment la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et définir les activités de formation continue selon différents types : ex : cours, activités, colloques et microprogrammes.

Les travaux du Comité ont été plus particulièrement en relation avec les deux premiers éléments du mandat, soit de revoir la politique de formation continue et d'examiner la pertinence d'adopter un règlement sur la formation continue obligatoire en regard des moyens impliqués.

Or, une nouvelle politique de formation continue a été produite et endossée par le Conseil d'administration de l'Ordre. La promotion de cette Politique est appuyée par un plan de communication qui sera mis en œuvre en 2009-2010.

Enfin, lors de chacune des réunions du Comité, des échanges se sont tenus pour assurer le suivi des activités en cours, examiner les résultats des compilations des *Questionnaires d'évaluation des activités de formation continue*, identifier des projets d'activités et anticiper des besoins des membres.

F.-H. B.

MEMBRES

Jacques Larouche, ing.f.
 Martin Loïselle, ing.f.
 Bernard Massé, ing.f.
Éric Provost, ing.f., président
 Jacques J. Tremblay, ing.f.
 Pierre-Serge Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Jacques Moisan, ing.f.
 (jusqu'au 30 octobre 2008)

NOMBRE DE RÉUNIONS : 3

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Mandat

- A) Planifier, mettre en œuvre et faire le suivi du plan de communication en appui aux priorités de l'Ordre et principalement basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;
- B) Proposer au Conseil d'administration, lorsque requis, des moyens de communication reliés aux positions de l'Ordre;
- C) Conseiller et appuyer les sections régionales dans leurs activités de communication;
- D) Adopter les politiques rédactionnelles, éditoriales et publicitaires de *L'Aubelle* ainsi que le programme rédactionnel;
- E) Assister le rédacteur en chef de *L'Aubelle* :
- en lui transmettant des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer *L'Aubelle*;
 - en lui proposant des idées afin de diversifier le contenu du bulletin électronique « De fil en aiguille ».
- F) Planifier des stratégies de relation avec les médias dans le but de mettre en valeur le président-directeur général en lui offrant un maximum de visibilité.

MEMBRES

Christian André, ing.f.
Véronique Audet, ing.f.
Carl-Éric Guertin, ing.f.
Chantal Malenfant, ing.f.
Amélie Roberge, ing.f.
Isabelle Reny, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 5

Le 19 septembre 2008, l'assemblée générale de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec mandatait, par résolution, le Conseil d'administration de l'Ordre pour proposer aux membres une stratégie globale de communication interactive, associée du budget nécessaire à sa mise en œuvre, comprenant différents volets s'adressant au grand public, aux membres, aux institutions d'enseignement ainsi qu'aux médias nationaux et régionaux.

Cette résolution émanait d'une série de constats inquiétants relatifs à la profession, notamment en ce qui concerne la perception négative du public envers celle-ci, la mauvaise presse du secteur dans les médias, la baisse significative des inscriptions en génie forestier dans les établissements d'enseignement et les départs massifs à la retraite anticipée des ingénieurs forestiers au cours des prochaines années.

Considérant son caractère urgent, cette stratégie de communication vise donc des actions de communication d'envergure qui devront être mises en œuvre en plus des actions courantes de communication de l'Ordre.

Ainsi, la Stratégie se veut une action intégrée et cohérente en réponse à la volonté des membres et du Conseil d'administration de l'Ordre « d'endiguer l'hémorragie afin que notre profession puisse continuer d'exister et de rayonner ». De ce fait, les membres du Comité des communications de l'Ordre ont travaillé depuis janvier 2009 à la production de cette stratégie.

L'objectif des membres du Comité est de présenter la Stratégie à l'Assemblée générale de l'Ordre de 2009.

F.-H. B.



COMITÉ JEUNESSE

Mandat

- 1) Faire ressortir les valeurs et les problématiques professionnelles liées aux premières années de pratique de la profession;
- 2) Proposer au Conseil d'administration et mettre en œuvre des moyens d'accroître la participation des jeunes aux débats forestiers, notamment ceux touchant la pratique professionnelle;
- 3) Conseiller et appuyer les démarches visant à créer des liens entre les futurs ingénieurs forestiers, les jeunes ingénieurs forestiers et l'Ordre;
- 4) Agir comme instance-Conseil sur des moyens de promouvoir la profession auprès des jeunes, des étudiants en choix de carrière ou du public en général;
- 5) Proposer des moyens, en collaboration avec le directeur des communications et de la foresterie, pour développer le sentiment d'appartenance envers la profession des futurs et des jeunes ingénieurs forestiers.

En 2008-2009, le Comité a présenté au Conseil d'administration de l'Ordre son rapport sur le sondage effectué auprès des jeunes membres ayant de 3 à 7 ans de pratique professionnelle. Les analyses du rapport permettront notamment de mieux connaître les problèmes de pratique professionnelle et le contexte de pratique des jeunes ingénieurs forestiers.

Dans le cadre du Congrès annuel, le Comité a organisé dans le cadre du cocktail d'ouverture, une conférence avec comme invité, M. Charles Tardif, ing.f. Plus d'une cinquantaine d'étudiants ont pris part à l'activité qui se tenait au Manoir du Lac-Beauport.

La soirée d'intégration pour les étudiants en foresterie, organisée par le Comité Jeunesse et la section régionale de Québec, s'est déroulée le 5 novembre 2008 et a rassemblé 80 personnes, dont 22 ingénieurs forestiers.

Un membre du Comité Jeunesse siège au Comité des communications afin d'assurer le lien entre les deux et d'agir en appui au directeur des communications.

F.-H.B.

MEMBRES

Amélie Roberge, ing.f., présidente
Véronique Audet, ing.f.
Pierre-Olivier Morency
Étienne Turgeon, ing.f.
Dave Lepage, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 2



COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2008

Mandat

Le comité organisateur du congrès a comme mandat de proposer au Conseil d'administration le programme détaillé des activités professionnelles et sociales du congrès et d'en assurer l'organisation. Le siège social et la section régionale organisent conjointement le congrès.

MEMBRES

Membres du comité organisateur et des sous-comités

Président : M. André Proulx, ing.f.

Secrétaire : Mme Amélie Roberge, ing.f.

Sous-comité de la thématique

Pierre Breton, ing.f.

Véronique Audet, ing.f.

Daniel Demers, ing.f.

Sous-comité des finances

André Proulx, ing.f.

Daniel Demers, ing.f.

Sous-comité de la logistique et des activités sociales

Martin Déry, ing.f.

Jean-François Côté, ing.f.

François Laliberté, ing.f.

Nadia Zénadocchio, ing.f.

Support du siège social : communication et logistique

François-Hugues Bernier, ing.f.

C'est au Manoir St-Castin du Lac-Beauport, dans la région de Québec que s'est tenu le 87^e Congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, sous le thème « **Une image vaut 400 mots; Communiquer pour mieux construire** ». L'événement a eu lieu les 17, 18 et 19 septembre 2008.

Formulé comme un clin d'œil au 400^e anniversaire de la Ville de Québec, l'événement voulait offrir aux ingénieurs forestiers une occasion de réfléchir sur les outils et les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer leurs communications avec le public en général et les différents intervenants avec lesquels ils sont en interaction dans le cadre de leurs fonctions et ce, tant sur la teneur de leurs messages que sur le fond de leurs pratiques forestières.

Le Congrès 2008 a constitué une occasion privilégiée pour les ingénieurs forestiers d'entendre des spécialistes des communications exposer les perceptions du public à l'égard de leur travail, proposer des actions pour faire face à la situation et fournir des outils simples et efficaces pour mieux participer au débat forestier québécois, autant autour de tables de travail locales, que lors de débats publics.

Le cœur du congrès a débuté avec la journée-conférences, animée par la journaliste au Téléjournal de Radio-Canada, Mme Anne Panasuk. En soirée, dans le cadre du banquet du président, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Julie Boulet, a prononcé une allocution, portant principalement sur le rôle que les ingénieurs forestiers sont appelés à jouer dans le cadre du nouveau régime forestier. Cette soirée a également été l'occasion pour l'Ordre de remettre ses distinctions annuelles. Le lendemain, une activité terrain s'est tenue non loin du Manoir, dont l'objectif pour les participants était de défaire les mythes et proposer des messages porteurs sur différentes thématiques du domaine forestier.

Plus de 200 ingénieurs forestiers ont participé à l'événement.

F.-H. B.



COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE GOLF 2008

Mandat

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre.

MEMBRES

Bruno Del Degan, ing.f.
Gaby Dubuc, ing.f.
Pierre Dupuis, ing.f.
Jacques Fortin, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 3

En 2008, 110 golfeurs ont pris part au traditionnel tournoi de golf de l'Ordre qui s'est déroulé au Club de golf de Loretteville.

En soirée, plus de 130 convives ont participé au souper et au tirage des divers prix, principalement offerts par les commanditaires de l'événement.

Une somme de 500 \$ a été offerte par le Tournoi de golf de l'Ordre, à même ses revenus, pour défrayer une partie du « Prix de l'Ordre », remis annuellement à un étudiant finissant de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

F.-H.B.

REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

Bureau canadien d'agrément en foresterie

Germain Paré, ing.f.

Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

Conseil interprofessionnel du Québec

Pierre Labrecque, ing.f., p.-d. g.

Suzanne Bareil, ing.f., déléguée

Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers

Pierre Labrecque, ing.f., p.-d. g.

Comité de programmes de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval

Suzanne Bareil, ing.f.

Substitut : Jacques Moisan, ing.f. (jusqu'en octobre 2008)



Renseignements généraux

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AU DÉBUT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE (1^{er} avril 2008)

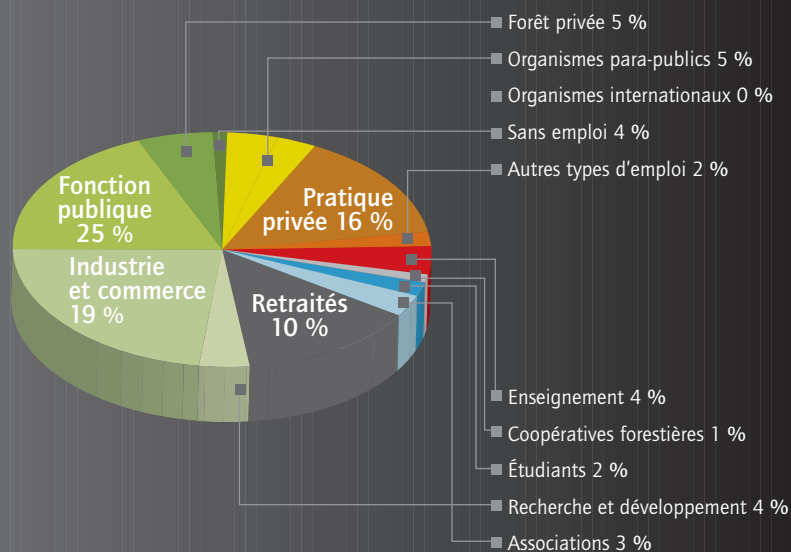
2 184

INSCRIPTIONS AU COURS DE L'ANNÉE

Permis délivrés (premières inscriptions)	59
Permis temporaires	1
Réinscriptions au tableau	18
Permis révoqués	0
Permis suspendus	0
Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer	0
Radiations pour non-paiement de la cotisation	8
Démissions du tableau	67
Décès	4

SECTEURS D'ACTIVÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS

	Nombre	%
Enseignement	80	4
Étudiants	44	2
Pratique privée	352	16
Associations	55	3
Recherche et développement	89	4
Coopératives forestières	34	1
Forêt privée	119	5
Industrie et commerce	404	19
Fonction publique	529	25
Organismes parapublics	98	5
Organismes internationaux	11	0
Retraités	228	10
Sans emploi	90	4
Autres types d'emploi	50	2

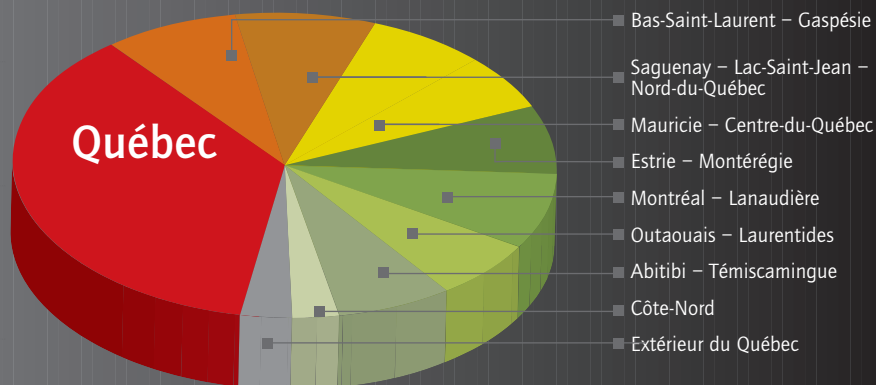


RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2009 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	189
01 Bas-Saint-Laurent	119
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	70
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec	193
02 Saguenay – Lac-Saint-Jean	154
10 Nord-du-Québec	39
Québec	854
03 Capitale nationale	741
12 Chaudière-Appalaches	113
Mauricie – Centre-du-Québec	164
04 Mauricie	132
17 Centre-du-Québec	32
Estrie – Montérégie	137
05 Estrie	72
16 Montérégie	65
Montréal – Lanaudière	165
06 Montréal	111
14 Lanaudière	39
13 Laval	15
Outaouais – Laurentides	190
07 Outaouais	102
15 Laurentides	88

Abitibi – Témiscamingue	147
08 Abitibi – Témiscamingue	147
Côte-Nord	76
09 Côte-Nord	76
Extérieur du Québec	68
99 Hors du Québec	68

Nombre total d'inscriptions au 31 mars 2009	2183
Hommes	1895
Femmes	288



MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2009 ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	COTISATION ANNUELLE		
	Nombre de membres	Montant	Date du versement
Membre actif	1857	440 \$	1 ^{er} avril 2008
Membre étudiant	11	66 \$	1 ^{er} avril 2008
Membre sans emploi	8	220 \$	1 ^{er} avril 2008
Membre retraité en exercice	50	220 \$	1 ^{er} avril 2008
Membre retraité	171	66 \$	1 ^{er} avril 2008
Membre à vie	86	0 \$	1 ^{er} avril 2008

**RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2009 ET
MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE**

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance-responsabilité professionnelle individuelle	410	250 000\$	500 000\$
Exemptions prévues au règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle			
Art. 4.1)	409		
Art. 4.2 a)	398		
Art. 4.2 b)	83		
Art. 4.2 c)	0		
Art. 4.2 d)	1		
Art. 4.2 e)	36		
Art. 4.2 f)	684		
Art. 4.2 g)	69		
Art. 4.3)	45		
Art. 4.4)	48		

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES,
RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	reçues	Nombre		Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
		acceptées	refusées	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1		
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0			
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0			
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0			
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)				
d'autorisations spéciales accordées	0			
d'autorisations spéciales renouvelées	0			

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE
AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**
**Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré
par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

	Nombre			Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées	refusées	
au Canada	12	12	0	0
hors du Canada	3	3	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés
par les demandes de reconnaissance de l'équivalence
d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement
situé hors du Québec**

15

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise
hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

	Nombre				Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées en totalité	refusées en partie	acceptées en partie	
au Canada	N/A				
hors du Canada	N/A				

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation
acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une
précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre**

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	N/A	N/A
Stage	N/A	N/A
Examen	N/A	N/A
Cours et stage	N/A	N/A
Stage et examen	N/A	N/A
Cours et examen	N/A	N/A
Cours, stage et examen	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A
	N/A	N/A

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation
acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une
précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre**

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	N/A	N/A
Stage	N/A	N/A
Examen	N/A	N/A
Cours et stage	N/A	N/A
Stage et examen	N/A	N/A
Cours et examen	N/A	N/A
Cours, stage et examen	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A
	N/A	N/A

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés
par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la
formation acquise hors du Québec par une
personne qui ne détient pas un diplôme requis**

N/A

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	60
acceptées	60
refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	12
acceptées	12
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	N/A
acceptées	N/A
refusées	N/A
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	N/A

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	Nombre
reçues	N/A
acceptées	N/A
refusées	N/A
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	N/A

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES



Section régionale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Bélanger, ing.f., *président*
(administrateur au Conseil d'administration)

SECTEUR BAS-SAINT-LAURENT :

Charles-Eugène Bujold, ing. f., trésorier

Anie Brûlé, ing. f.

Bruno Chabot, ing. f.

Pierre Drolet, ing. f.

Daniel Landry, ing. f.

Marc-André Lechasseur, ing. f.

Robert Savoie, ing. f.

SECTEUR GASPÉSIE :

Sylvain Fortin, ing. f.

Jeanne Gaudreault, ing. f.

Alain Leblanc, ing. f.

Annie Malenfant, ing. f.

Paul Saint-Laurent, ing. f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Activité	Date
5 à 7 à Rimouski	Le 16 avril 2009
5 à 7 à Rimouski	Décembre
Une dizaine de rencontres avec le comité organisateur du congrès de l'Ordre	

Daniel Bélanger, ing.f., *président*
(administrateur au Conseil d'administration)





■ Section régionale de Montréal - Lanaudière

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Aucun membre au comité exécutif

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Il n'y a eu aucune activité professionnelle au sein du Comité exécutif.

Il n'y a eu aucune dépense au sein du comité au cours de l'année.

Benoît Des Croisselles, ing. f.
(administrateur au Conseil d'administration)



■ Section régionale de l'Outaouais - Laurentides

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Louis-Philippe Hurtubise, ing. f. président et trésorier

Pierre Labrecque, ing. f.

Marc Riopel, ing. f.

Jean-Philippe Crépeau, ing. f.

Éric Forget, ing. f.

Danny Jean, ing. f.

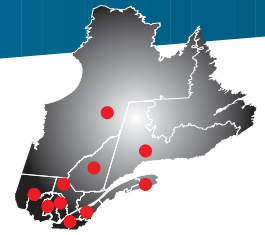
Jean-François Mouton, ing. f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Activités	Date
Rencontre à Maniwaki	3 juin 2008

Louis-Philippe Hurtubise, ing. f.
(administrateur au Conseil d'administration)





Section régionale de l'Estrie - Montérégie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Claudine Lajeunesse, ing.f., présidente
 Mario Dionne, ing. f., vice-président et secrétaire
 Luc Dumouchel, ing. f.
 Patrick Cartier, ing. f., trésorier
 Pierre Cormier, ing. f.
 Ken Dubé, ing. f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif de la section régionale de l'Estrie – Montérégie a organisé au cours de 2008-2009 deux activités. La première a permis à près d'une vingtaine d'ingénieurs forestiers de visiter une des plus



vieilles fermes forestières aménagées aux États-Unis. Il s'agit du Parc national Marsch-Billings-Rockefeller situé à Woodstock au Vermont. Ce parc renferme des plantations de plus de 100 ans qui ont subi de nombreuses éclaircies. Les ingénieurs forestiers ayant participé à cette activité ont grandement apprécié la visite qui fut fort enrichissante.



La deuxième activité s'est déroulée dans le cadre de notre assemblée générale annuelle. Une conférence portant sur le rôle de l'ingénieur forestier dans le processus de la certification forestière a été présentée. M. Nicolas Blanchette, ing.f., de Incos stratégies nous a entretenu sur

le sujet. Depuis près d'un an, plusieurs organismes de l'Estrie et de la Montérégie ont entamé le processus de certification de l'aménagement forestier.

Luc Dumouchel, ing. f.
 (administrateur au Conseil d'administration)



Claudine Lajeunesse, ing. f.
 (présidente, section régionale Estrie - Montérégie)





Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Fillion, ing.f., président
(administrateur au Conseil d'administration)

Jacinthe Brisson, ing.f.

Éric Gagné, ing.f.

Denis Lavoie, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour diverses raisons, il y a eu peu d'activités officielles dans la section régionale au cours de l'année 2008-2009. Toutefois, compte tenu du contexte actuel, les ingénieurs forestiers de la région ont participé à de nombreuses rencontres, colloques, tables de concertation où ils ont eu l'occasion de discuter entre eux de la pratique professionnelle et des grands dossiers forestiers.

Daniel Fillion, ing.f.
(administrateur au Conseil d'administration)



Section régionale de Mauricie – Centre-du-Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Josée Bussièrès, ing.f., présidente

Michel Douville, ing.f., trésorier

Nadyre Beaulieu, ing.f., directrice

Simon Fortier, ing.f., secrétaire

David Lapointe, ing.f., directeur

Simon Langlois, ing.f., directeur

Michel Boisvert, ing.f., directeur
(administrateur au Conseil d'administration)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

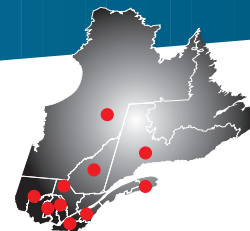
Depuis l'assemblée générale annuelle 2007-2008 de la section régionale Mauricie – Centre-du-Québec, qui s'est tenue le 9 avril 2008 à l'Auberge Le Florès de Shawinigan et qui réunissait 32 membres, le comité exécutif de la section régionale s'est réuni à deux reprises.

C'est également à la même date que s'est déroulée la seule activité offerte aux membres avec la tenue d'un souper-conférence avec comme conférencier invité, Monsieur Gaétan Laberge, ing. f., de la firme Consultants DGR, qui nous a entretenus sur le logiciel de calcul des possibilités forestières choisi par le Forestier en chef, soit la « Suite Woodstock – Stanley ».

Je tiens à remercier tous les participants, dont les membres de la section régionale, qui ont participé à l'activité. Également, un merci tout spécial aux membres du comité exécutif qui voient à l'organisation de ces événements.

Michel Boisvert, ing.f.
(administrateur au Conseil d'administration)





Section régionale de Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

François Laliberté, ing.f., président (administrateur au Conseil d'administration)

Amélie Roberge, ing.f., vice-présidente et secrétaire

Véronique Audet, ing.f., représentante de la FFG

Pierre-Olivier Morency, représentant des étudiants de 2^e cycle de la FFG

Lucie Bertrand, ing.f.

François-Hugues Bernier, ing.f.

Brigitte Bigué, ing.f. (administratrice au Conseil d'administration)

Jean-Pierre Carpentier, ing.f.

Daniel Demers, ing.f.

Réjean Henri, ing. f.

Catherine Larouche, ing.f.

Mathilde Maisano, représentante des étudiants du 1^{er} cycle de la FFG

Chantal Malenfant, ing.f. (administratrice au Conseil d'administration)

André Proulx, ing.f.

Denis Villeneuve, ing.f. (administrateur au Conseil d'administration)

André Proulx, ing.f.

Julie Langlois, ing.f. (administratrice au Conseil d'administration)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

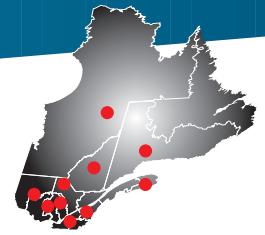
L'assemblée générale de la section régionale de Québec s'est tenue le 28 mai 2008 au restaurant Le Biftèque. Une quarantaine de membres y ont participé. La présentation du rapport financier et du rapport d'activités 2007-2008 ainsi que l'élection des directeurs 2008-2009 ont fait notamment l'objet de cette assemblée qui a été suivie d'une période d'échanges avec le président-directeur général de l'Ordre, M. Pierre Labrecque, qui a présenté deux sujets au cœur des affaires de l'Ordre, soit les suites du Livre vert et la séparation des postes de président et de directeur général.

À nouveau cette année, la section régionale s'est associée à la traditionnelle activité d'intégration des étudiants et des étudiantes de la Faculté de foresterie et de géomatique qui s'est tenue le 5 novembre 2008 sous la responsabilité de la section Jeunesse de l'OIFQ et de l'Association des étudiants en foresterie de l'Université Laval. Nos plus sincères remerciements aux quelque 22 collègues de la région qui sont venus partager leur quotidien professionnel auprès de la soixantaine d'étudiants qui ont participé à l'activité.

La section de Québec a tenu quatre réunions en 2008-2009. Elle a aussi organisé deux activités, soit une visite des laboratoires de FPInnovations-Forintek et le lancement du documentaire « Bien vivre la forêt », du producteur et ingénieur forestier, Jacques Pinard. Cette activité a d'ailleurs connu un vif succès auprès des membres de la région et des étudiants en foresterie. La section régionale de Québec s'est aussi associée à l'AFQM pour présenter le documentaire au grand public des régions de Charlevoix, Québec et Portneuf.

François Laliberté, ing.f., M. Sc.
(administrateur au Conseil d'administration)





Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

- Hans Carignan, ing.f., président
(administrateur au Conseil d'administration)
- Patrick J. Crocker, ing.f.
- Alexandre Paquet, ing.f.
- Véronique Têtu, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Il n'y a eu aucune activité de nature professionnelle réalisée durant l'année par la section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue. Cependant, les ingénieurs forestiers de la région ont été interpellés par de nombreuses organisations durant l'année.



Bernard Sénéchal, ing.f.
(administrateur au Conseil d'administration)

Section régionale de la Côte-Nord

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

- Charles Warren, ing.f., président
(administrateur au Conseil d'administration jusqu'en février 2008)
- Jean-Pierre Michaud, ing.f., trésorier
- Lisette Roberge, ing.f.
(administratrice au Conseil d'administration à compter de février 2008)
- Christine Casabon, ing.f.
- Jacques Duval, ing.f.
- Bernard Jobin, ing.f.
- Denis Meunier, ing.f.
- Clément Paquet, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Il n'y a eu aucune activité professionnelle au sein du Comité exécutif.



Lisette Roberge, ing.f.
(administrateur au Conseil d'administration)



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Nous avons vérifié les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2009 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Ordre de l'exercice terminé le 31 mars 2009 ainsi que de sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés inc.¹

Le 20 mai 2009

¹Gilles Busque, CA auditeur

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008	
PRODUITS			
Cotisations (Annexe A)	868 729	867 450	\$
Autres produits (Annexe A)	41 078	74 392	
Publications et communications (Annexe A)	23 936	20 887	
Revenus de placements	18 015	25 619	
Admissions et réinscriptions	8 298	9 302	
Formation continue	-	39 442	
	<u>960 056</u>	<u>1 037 092</u>	
CHARGES			
Administration générale (Annexe B)	453 428	457 241	
Bureau du syndic (Annexe B)	149 610	93 269	
Publications et communications (Annexe C)	115 306	108 827	
Conseil d'administration, comité exécutif et assemblée générale (Annexe C)	61 291	74 288	
Admissions et réinscriptions (Annexe C)	51 650	42 973	
Exercice illégal et usurpation de titre (Annexe C)	48 071	30 983	
Inspection professionnelle (Annexe D)	46 118	63 067	
Formation continue (Annexe D)	38 517	61 984	
Discipline (Annexe D)	18 948	11 216	
Comités de l'Ordre (Annexe B)	12 211	23 625	
Pratique professionnelle (Annexe D)	3 945	8 445	
Comité de révision (Annexe D)	1 561	763	
Sections régionales	-	490	
Comité de la formation	-	-	
Conciliation et arbitrage des comptes	-	-	
	<u>1 000 656</u>	<u>977 171</u>	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(40 600)</u>	<u>59 921</u>	\$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Affectations d'origine interne				2009	2008
		Non affectés	Pratique professionnelle	Sections régionales	Tournoi de golf	Total	Total
Solde au début	59 527	98 152	72 741	48 781	2 379	281 580	221 659 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(40 600)	-	-	-	(40 600)	59 921
Affectations aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	16 585	(16 585)	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne (note 4)	-	50 175	(41 830)	(7 427)	(918)	-	-
Solde à la fin	<u>76 112</u>	<u>91 142</u>	<u>30 911</u>	<u>41 354</u>	<u>1 461</u>	<u>240 980</u>	<u>281 580</u> \$

BILAN

au 31 mars 2009

	2009	2008	
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	274 725	55 697	\$
Titres négociables, taux variables (coût correspond à la juste valeur)	294 784	152 462	
Débiteurs (note 5)	11 176	44 319	
Charges payées d'avance (note 6)	23 995	23 431	
	<u>604 680</u>	<u>275 909</u>	
SOMMES À RECEVOIR DES SECTIONS RÉGIONALES, INTÉRÊT VARIABLE			
PLACEMENTS (note 7)	4 026	9 117	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	50 319	139 911	
ACTIFS INCORPORELS (note 9)	53 792	59 527	
	<u>22 320</u>	<u>-</u>	
	<u>735 137</u>	<u>484 464</u>	\$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs (note 10)	155 834	153 181	\$
Revenus reportés	335 827	49 703	
Apports reportés (note 11)	2 496	-	
	<u>494 157</u>	<u>202 884</u>	
ACTIFS NETS			
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET			
ACTIFS INCORPORELS	76 112	59 527	
NON AFFECTÉS	91 142	98 152	
AFFECTÉS POUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	30 911	72 741	
AFFECTÉS POUR LES SECTIONS RÉGIONALES	41 354	48 781	
AFFECTÉS POUR LE TOURNOI DE GOLF	1 461	2 379	
	<u>240 980</u>	<u>281 580</u>	
	<u>735 137</u>	<u>484 464</u>	\$

Engagement (note 12)
Au nom du Conseil



, directrice générale



, président

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 600)	59 921 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 878	11 824
Amortissement des actifs incorporels	2 645	-
Moins-value à la cession d'immobilisations corporelles	-	1 380
Variation de la provision pour indemnité de départ	-	(23 685)
	<u>(27 077)</u>	<u>49 440</u>
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	33 143	(21 111)
Charges payées d'avance	(564)	11 199
Créditeurs	2 653	25 655
Revenus reportés	286 124	16 053
Apports reportés	2 496	-
	<u>296 775</u>	<u>81 236</u>
 INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 143)	(15 124)
Acquisitions d'actifs incorporels	(24 965)	-
Acquisitions de placements	(142 322)	(104 504)
Produit à la cession de placements	89 592	-
Variation des sommes à recevoir des sections régionales	5 091	(697)
	<u>(77 747)</u>	<u>(120 325)</u>
 VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	219 028	(39 089)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>55 697</u>	<u>94 786</u>
 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>274 725</u></u>	<u><u>55 697</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et est régi par le *Code des professions du Québec*. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a adopté le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation des opérations de l'Ordre mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers qui est présentée à la note 15.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges portés aux états financiers des exercices présentés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des trésoreries et équivalents de trésorerie.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les résultats de l'exercice.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'admission, les droits d'inscription au congrès annuel et les droits d'inscription à la formation continue sont constatés à titre de produits respectivement lorsque les examens, le congrès et les cours ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placements, de publications et communications, les amendes et les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que le prix a été établi et peut être déterminé.

Dons reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Charges payées d'avance

Le stock de publication est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation. Le coût est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Le stock de fournitures et les autres charges payées d'avance sont inscrits au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants :

	Taux
Ameublement et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement et les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Taux
Site Web	Linéaire	20 %
Logiciels	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits nets

Les produits nets suivants, « Dictionnaire forestier », « Cartable de l'Ordre », « Manuel de foresterie », « Offres d'emploi », « Congrès annuel », « Golf » et « Mission Québec-France » sont présentés au montant net des produits moins les charges afférentes.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le montant net des sommes encaissées de commanditaires et des charges déboursées pour la refonte du Manuel de foresterie à paraître en mai 2009. Ils représentent aussi les cotisations encaissées des membres relatives au prochain exercice.

Instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les comptes à recevoir et les cotisations à recevoir des membres sont classés comme Prêts et créances. Les comptes fournisseurs et charges courues, les salaires et charges sociales et les sommes à payer aux sections régionales sont classés comme Autres passifs. Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur comptable puisque la valeur comptable est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Les titres négociables, les sommes à recevoir des sections régionales et les placements sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Modification future de conventions comptables

L'Ordre a choisi de reporter l'adoption des chapitres 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* ainsi que 3863, *Instruments financiers – présentation*, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'Ordre.

4 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu de résolutions des administrateurs, il a été convenu de procéder à l'affectation de 70 % de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges à l'actif net de la pratique professionnelle, de 50 % des produits nets du congrès à l'actif net des sections régionales, 100 % des produits nets du tournoi de golf à l'actif net du tournoi de golf ainsi que des intérêts gagnés sur la partie des fonds affectés.

	Pratique professionnelle	Sections régionales	Tournoi de golf	2009	2008	
Affectation à même l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(28 420)	-	-	(28 420)	41 445	\$
Affectation du solde bancaire appartenant au tournoi de golf	-	-	-	-	3 327	
Affectation des intérêts gagnés	2 030	1 452	-	3 482	2 636	
Affectation des produits nets du congrès	-	1 723	-	1 723	-	
Affectation des pertes nettes du tournoi de golf	-	-	(918)	(918)	(948)	
Utilisation des sommes affectées	(15 440)	(10 602)	-	(26 042)	-	
	<u>(41 830)</u>	<u>(7 427)</u>	<u>(918)</u>	<u>(50 175)</u>	<u>46 460</u>	\$

5 - DÉBITEURS

	2009	2008	
Comptes à recevoir	11 176	34 708	\$
Taxes à la consommation à recevoir	-	9 339	
Cotisations à recevoir des membres	-	272	
	<u>11 176</u>	<u>44 319</u>	\$

6 - CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2009	2008	
Fournitures et publications	9 570	10 609	\$
Cotisations et affiliations	6 332	5 951	
Autres	5 823	6 871	
Salaires et charges sociales	2 270	-	
	<u>23 995</u>	<u>23 431</u>	\$

7 - PLACEMENTS

	2009	2008	
	Valeur marchande	Valeur marchande	
Obligations, 4,5 % échu en 2009 et 4,95 %, échéant en 2010	50 319	99 941	\$
Actions privilégiées de sociétés publiques canadiennes	-	39 970	
	<u>50 319</u>	<u>139 911</u>	\$

La valeur marchande est égale au coût.

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009	2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
			Valeur comptable nette
Ameublement et équipement de bureau	107 357	70 805	36 552
Équipement informatique	<u>80 292</u>	<u>63 052</u>	<u>17 240</u>
	<u>187 649</u>	<u>133 857</u>	<u>53 792</u>
			<u>59 527</u>
			\$

9 - ACTIFS INCORPORELS

	2009	2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
			Valeur comptable nette
Site Web et logiciels	<u>24 965</u>	<u>2 645</u>	<u>22 320</u>
			<u>-</u>
			\$

10 - CRÉDITEURS

	2009	2008	
Taxes à la consommation	60 134	-	\$
Comptes fournisseurs et charges courues	58 800	98 411	
Salaires et charges sociales	19 609	25 691	
Provision pour congés de maladie cumulés	13 889	22 762	
Somme à payer aux sections régionales	<u>3 402</u>	<u>6 317</u>	
	<u>155 834</u>	<u>153 181</u>	\$

11 - APPORTS REPORTÉS

	2009	2008
Montant reçu au cours de l'exercice	15 000	- \$
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(12 504)</u>	-
Solde à la fin	<u><u>2 496</u></u>	<u><u>-</u></u> \$

12 - ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en janvier 2018, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 50 070 \$. Les loyers minimums futurs totalisent 442 285 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines charges d'opérations communes encourues par le bailleur.

Conformément à deux contrats de location-exploitation à long terme expirant en mars 2011 et en septembre 2012, l'Ordre loue des équipements dont les loyers minimums futurs totalisent respectivement 3 838 \$ et 13 708 \$.

Les loyers minimums à payer au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats s'établissent ainsi :

2010	55 906	\$
2011	55 906	
2012	53 986	
2013	52 028	
2014	50 070	

13 - AVANTAGES SOCIAUX

En vertu des conventions de travail, tous les employés permanents de l'Ordre ont droit lors de leur départ, à un montant égal à 50 % des heures de maladie cumulées et non utilisées. Au cours de l'exercice, la charge nette de l'organisme au titre des congés de maladie cumulés a été de 4 725 \$ (5 299 \$ en 2008).

14 - SECTIONS RÉGIONALES

En date de fin d'exercice, les actifs des sections régionales s'établissent ainsi :

	2009	2008
Bas-St-Laurent-Gaspésie	552	793 \$
Saguenay-Lac St-Jean-Nord-du-Québec	1 367	1 520
Québec	327	2 582
Mauricie-Centre-du-Québec	921	1 473
Estrie-Montérégie	396	464
Montréal-Lanaudière	2 208	2 208
Outaouais-Laurentides	1 503	1 504
Abitibi-Témiscamingue	1 746	1 767
Côte-Nord	<u>4 388</u>	<u>4 609</u>
	<u><u>13 408</u></u>	<u><u>16 920</u></u> \$

Ces données financières ne sont fournies qu'à titre de renseignements supplémentaires et ne sont pas intégrées aux présents états financiers, à l'exception d'une somme de 3 402 \$ (6 317 \$ en 2008) des sections régionales de Québec, Estrie-Montérégie, Outaouais-Laurentides et Abitibi-Témiscamingue qui a été remise à l'Ordre par ces dernières.

15 - GESTION DU CAPITAL

La stratégie de gestion du capital de l'Ordre est conçue pour assurer la qualité des services rendus au public québécois par les ingénieurs forestiers individuellement et collectivement. Elle a pour but aussi de favoriser l'amélioration continue de l'expertise et de la compétence des ingénieurs forestiers et veiller à ce que des actions soient mises en place afin de favoriser la durabilité de l'aménagement forestier pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

16 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2009.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à des membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Pour les titres négociables et les obligations, le taux d'intérêt effectif réalisé durant l'exercice est de 3,27 % (3,60 % en 2008). Le taux d'intérêt moyen à la fin de l'exercice, pour les obligations, est de 4,95 % (4,35 % en 2008).

17 - DONNÉES COMPARATIVES

Les données comparatives de 2008 ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour 2009.

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe A

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008	
COTISATIONS			
Cotisations	816 451	821 533	\$
Cotisations à l'Office des professions du Québec	<u>52 278</u>	<u>45 917</u>	
	<u>868 729</u>	<u>867 450</u>	\$
AUTRES PRODUITS (CHARGES)			
Offres d'emploi (net – note 2)	26 319	25 471	\$
Amendes	5 728	18 509	
Produits administratifs divers	5 386	4 442	
Redevances assurances	5 167	5 227	
Congrès annuel (net – note 2)	3 446	-	
Golf (net – note 2)	(918)	(948)	
Mission Québec-France (net – note 2)	(4 050)	-	
Radiation de la provision pour indemnité de départ du président directeur général	-	21 691	
	<u>41 078</u>	<u>74 392</u>	\$
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS			
Répertoire des membres	18 236	14 796	\$
Cartable de l'Ordre (net – note 2)	2 273	830	
Bulletin « Fil en aiguille »	2 200	400	
Publicité dans « L'Aubelle » et abonnements	1 075	3 551	
Dictionnaire forestier (net – note 2)	<u>152</u>	<u>1 310</u>	
	<u>23 936</u>	<u>20 887</u>	\$

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe B

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	205 337	202 161	\$
Cotisations à l'Office des professions du Québec	54 138	47 501	
Loyer	41 368	38 599	
Honoraires comptables, informatiques et juridiques	27 126	23 559	
Cotisations et affiliations	17 349	23 060	
Papeterie et fournitures de bureau	15 678	14 496	
Salaires et charges sociales – autres activités extérieures	13 553	25 528	
Déplacements et séjour	13 321	16 786	
Télécommunications	10 101	9 712	
Amortissement des immobilisations corporelles	8 615	9 498	
Poste et messagerie	8 296	8 898	
Taxes et assurances	8 117	12 414	
Consultants	7 223	403	
Imprimerie et photocopies	6 280	7 592	
Provision pour congés de maladie cumulés	4 725	5 299	
Représentation et réunions	4 641	4 921	
Perfectionnement	3 761	3 600	
Amortissement des actifs incorporels	2 092	-	
Intérêts débiteurs et charges bancaires	1 707	1 834	
Moins-value à la cession d'immobilisations corporelles	-	1 380	
	<u>453 428</u>	<u>457 241</u>	\$
BUREAU DU SYNDIC			
Honoraires des syndicats	51 935	35 303	\$
Salaires et charges sociales	50 443	22 929	
Honoraires juridiques	11 960	5 621	
Loyer	10 930	10 188	
Déplacements et séjour	8 298	4 821	
Télécommunications	7 453	5 621	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 263	2 326	
Cotisations professionnelles	1 997	1 264	
Perfectionnement	1 058	1 844	
Papeterie et fournitures de bureau	985	1 283	
Poste, photocopies et messagerie	795	340	
Réunions	733	378	
Amortissement des actifs incorporels	553	-	
Taxes et assurances	207	1 351	
	<u>149 610</u>	<u>93 269</u>	\$

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe C

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008	
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS			
Salaires et charges sociales	70 929	69 138	\$
Répertoire des membres	12 530	12 151	
Bulletin d'information « L'Aubelle »	6 980	6 049	
Médias	5 803	7 592	
Rapport annuel	5 328	4 458	
Projet Forestia	5 000	-	
Publicité	4 425	6 614	
Stand d'exposition	2 429	509	
Bulletin électronique « Fil en aiguille »	1 050	2 121	
Manuel de la foresterie	832	-	
Guide de la pratique professionnelle	-	195	
	<u>115 306</u>	<u>108 827</u>	\$
CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ EXÉCUTIF ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	41 918	58 821	\$
Déplacements et séjour	12 935	8 021	
Réunions	6 086	6 986	
Imprimerie et photocopies	352	460	
	<u>61 291</u>	<u>74 288</u>	\$
ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS			
Salaires et charges sociales	41 480	30 924	\$
Poste et messagerie	7 867	7 240	
Salaires et charges sociales – activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	1 821	2 109	
Consultants	350	2 700	
Déplacements et séjour	132	-	
	<u>51 650</u>	<u>42 973</u>	\$
EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE			
Honoraires juridiques	40 318	25 202	\$
Salaires et charges sociales	5 945	5 781	
Déplacements et séjour	1 808	-	
	<u>48 071</u>	<u>30 983</u>	\$

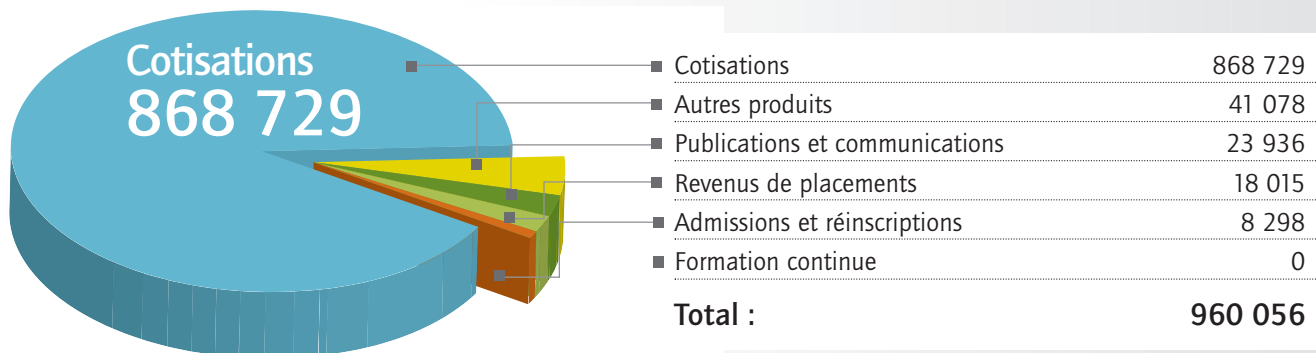
DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe D

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

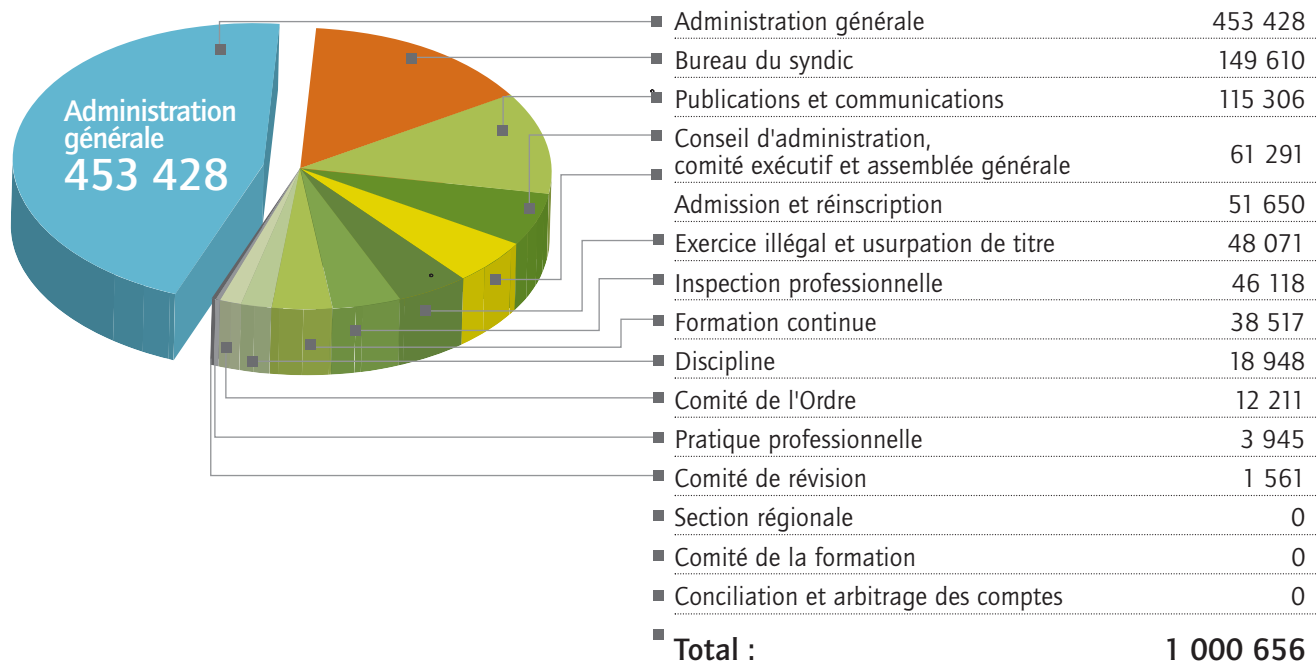
	2009	2008	
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	37 348	50 535	\$
Consultants	3 600	-	
Poste et photocopies	1 650	1 821	
Télécommunications	1 263	1 384	
Déplacements et séjour	1 153	8 832	
Réunions	1 104	495	
	<u>46 118</u>	<u>63 067</u>	\$
FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	35 404	29 459	\$
Télécommunications	1 276	1 331	
Déplacements et séjour	1 264	9 753	
Poste, photocopies et messagerie	573	1 510	
Cours et colloque	-	15 396	
Consultants	-	4 535	
	<u>38 517</u>	<u>61 984</u>	\$
DISCIPLINE			
Salaires et charges sociales	13 714	6 789	\$
Sténographes	2 559	1 590	
Réunions	2 099	2 040	
Poste, photocopies et messagerie	576	438	
Créances douteuses	-	359	
	<u>18 948</u>	<u>11 216</u>	\$
COMITÉS DE L'ORDRE			
Salaires et charges sociales	11 495	19 146	\$
Jeunesse	716	937	
Déplacements et séjour	-	2 133	
Réunions	-	1 409	
	<u>12 211</u>	<u>23 625</u>	\$
PRATIQUE PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	3 945	8 445	\$
COMITÉ DE RÉVISION			
Salaires et charges sociales	1 526	763	\$
Consultants	35	-	
	<u>1 561</u>	<u>763</u>	\$

D'OÙ VIENNENT NOS REVENUS ET À QUOI SERVENT-ILS?

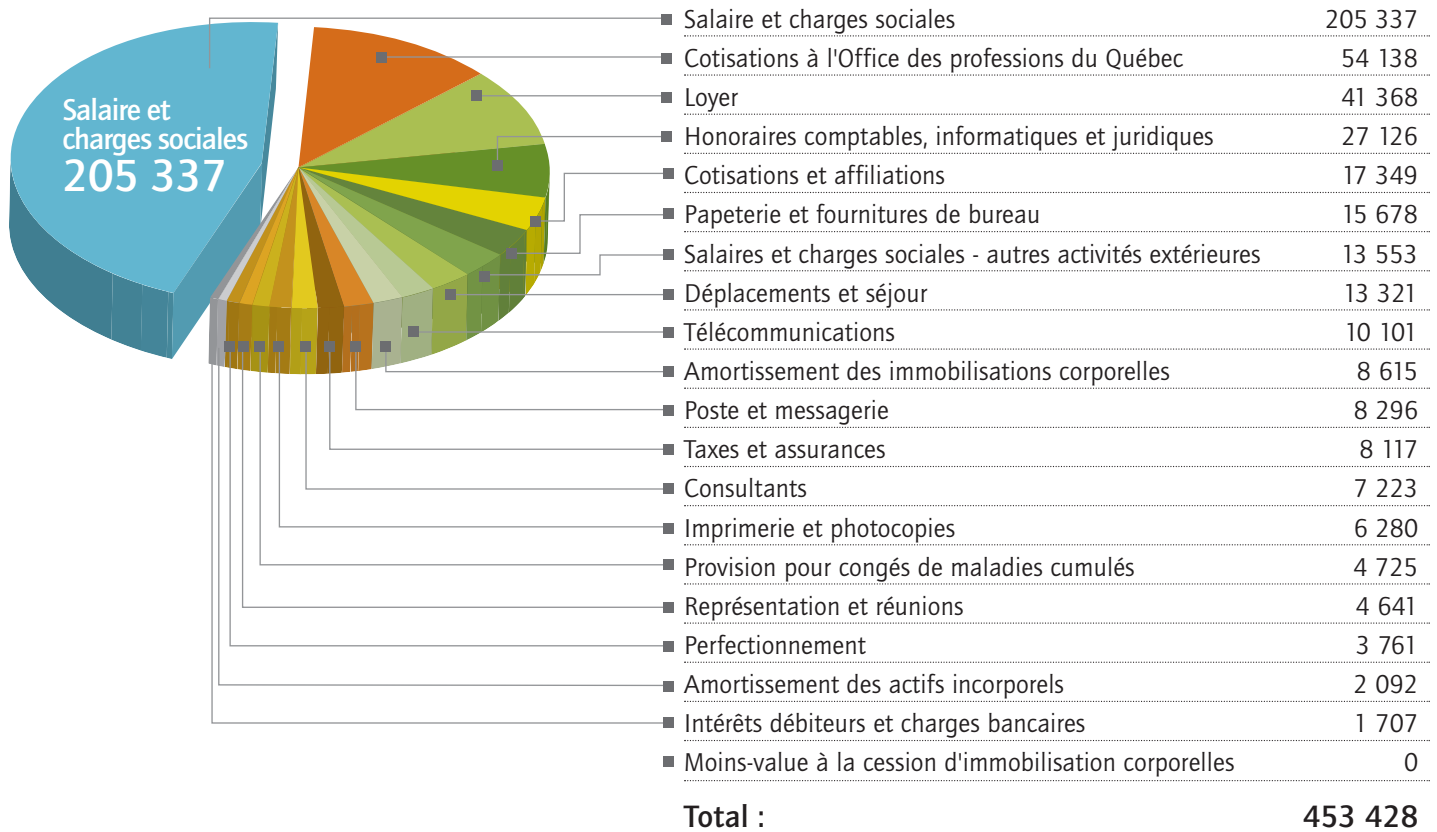
REVENUS (produits) \$



DÉPENSES (charges) \$



ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉTAIL





Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

Tél. : (418) 650-2411
Télec. : (418) 650-2168

oifq@oifq.com
www.oifq.com